

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE
TERRITORIAL
HAVRAIS



IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION



SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. Activité et population accueillie	6
A. L'activité – données globales des accueils réalisés.....	6
1. Les habilitations	6
2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation du service.....	8
3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année au global.....	8
4. Le nombre d'accueils préparés et en urgence au global.....	9
B. Les accueils au service d'accueil d'urgence havrais (SAUH).....	9
1. Activité et population accueillie	9
2. Les mouvements.....	11
3. Les personnes accueillies.....	14
C. Les accueils à l'Estuaire, unité d'accompagnement des MNA	20
1. Activité et population accueillie	20
2. Les mouvements.....	21
3. Les personnes accueillies.....	22
D. Les accueils au Village d'enfants de la côte d'Albâtre (VDE).....	27
1. Activité et population accueillie	27
2. Les mouvements.....	29
3. Les personnes accueillies.....	30
E. Accueil familial renforcé (AFR).....	36
1. Activité et population accueillie	36
2. Les mouvements.....	37
3. Les personnes accueillies.....	39
F. Accueil modulable : soutien au maintien à domicile (SMD).....	45
1. Activité et population accueillie	45
2. Les mouvements.....	46
3. Les personnes accueillies.....	48
II. Vie du service	50
A. La mise en œuvre du droit des usagers.....	50
1. La personnalisation de l'accompagnement	50

2.	Les groupes d'expression et les conseils de la vie sociale.....	52
3.	L'observatoire des événements indésirables.....	52
B.	L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille.....	55
1.	Actions d'éducation pour la santé.....	55
2.	L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats.....	55
3.	Actions d'amélioration du cadre de vie des usagers et de développement durable.....	57
4.	Les faits marquants.....	57
5.	La participation du service au projet d'établissement.....	58
III.	Projet de service.....	58
A.	Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service, actions marquantes... ..	58
B.	Le plan d'amélioration continue de la qualité du service (PAQ S).....	59
C.	Les moyens logistiques.....	59
	Conclusion : Perspectives	61

Introduction

Le Service Territorial Havrais (STH) de l'IDEFHI intervient dans le domaine de la protection de l'enfance pour accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. En vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

Le STH est composé de 5 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, l'accueil en urgence, l'accueil en maison d'enfants à caractère social, l'accueil familial renforcé, le soutien au maintien à domicile, l'accompagnement pour les mineurs non accompagnés.

Au 1^{er} janvier 2022, s'est ajouté un dispositif expérimental d'accueil d'urgence dédié aux fratries, d'une capacité de 3 places, qui est installé au village d'enfants de Criquetot l'Esneval.

Au total ce sont plus de 200 enfants et jeunes qui sont accompagnés par 140 professionnels.

Le rapport d'activité retrace les prestations mises en œuvre dans les différentes unités, met l'accent sur les principales caractéristiques du public accompagné et les activités mises en œuvre par les professionnels.

Comme en 2021, l'année 2022 est caractérisée par une situation de sureffectif liée à des accueils d'urgence qui concernent à la fois le service d'accueil d'urgence mais également le village d'enfants et, de manière moindre l'accueil familial renforcé.

Si le rapport d'activité n'inclut pas, comme les années précédentes, un volet consacré aux conditions de travail (qui seront intégrées au bilan social), il est important de souligner la forte mobilisation des professionnels du Service territorial havrais qui s'attachent à proposer aux usagers un accompagnement de qualité, adapté aux besoins de chacun.

I. Activité et population accueillie

A. L'activité – données globales des accueils réalisés

1. Les habilitations

Depuis le 1er janvier 2022, la capacité d'accueil habilitée du STH est passée de 199 places à 202 suite à la création d'un accueil d'urgence fratries de 3 places au village d'enfants de la côte d'Albâtre, situé à Criquetot l'Esneval.

Le STH est composé des unités suivantes :

- **Le service d'accueil d'urgence havrais (SAUH) :** il est habilité pour l'accueil de 24 mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus. Ce service est composé de deux unités, l'une qui accueille 12 garçons adolescents (unité « la cordée »), l'autre qui accueille 12 enfants âgés entre 3 et 12 ans et/ou adolescentes de 12 à 17 ans révolus (unité « les cadets »). La structure, qui comprend deux bâtiments séparés par une cour, est située au 31 rue de Tourneville, en centre-ville du Havre.
- **L'unité « l'Estuaire »** est un service d'accompagnement pour mineurs non accompagnés, d'une capacité de 50 places, ouvert depuis février 2019. Les jeunes suivis, âgés de 15 à 17 ans révolus (ou le cas échéant, jeunes majeurs), sont installés dans des appartements majoritairement de type 3 en colocation de deux ou seuls dans des F2. Les logements sont situés dans 3 quartiers du Havre à proximité des transports en commun. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif, médical, psychologique pour favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle. Une présence éducative est assurée en journée et en soirée avec une astreinte nocturne et sur le temps du week-end. L'équipe éducative de l'unité est installée, depuis février 2020, dans des locaux installés rue de Rivoli au HAVRE, locaux qui accueillent également l'équipe SMD et des salles familles utilisées lors des visites médiatisées organisées par l'AFR et le VDE.
- **Le Village d'Enfants de la côte d'Albâtre (VDE)** est situé impasse des facteurs à CRIQUETOT L'ESNEVAL, proche du centre bourg. C'est une maison d'enfants à caractère social qui est habilitée pour l'accueil de 36 mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus. Le bâtiment comprend trois unités dites « maisons » d'une capacité de 12 places chacune, dont l'une est plus adaptée aux petits.

C'est au sein de la « maison 2 » que sont installées les 3 places d'accueil d'urgence fratrices, ce qui porte la capacité de cette maison à 15 places.

La direction du STH, ses services administratif et médical y sont installés ainsi qu'une cuisine et une blanchisserie centrales qui assurent les prestations hôtelières du Village d'enfants et du SAUH.

- **L'accueil familial renforcé (AFR)**, est une unité habilitée pour 65 places et pour un effectif maximal de 38 assistants familiaux disséminés entre les territoires du Havre et de Terre de Caux. Ce service s'adresse à des mineurs âgés entre 0 et 20 ans révolus. Les locaux professionnels sont installés rue Aubry à Criquetot l'Esneval. Des espaces dans les locaux administratifs et éducatifs rue de Rivoli au HAVRE, sont à disposition du service pour assurer les rencontres entre les enfants et les membres de leur famille, le plus souvent originaires du Havre et de son agglomération.

Un enfant accueilli à l'AFR est accompagné par une équipe pluridisciplinaire (assistant familial, éducateur, psychologue, médecin, infirmier). La spécificité du travail est notamment articulée autour de l'inter relation entre les professionnels intervenant auprès de l'enfant, dans le but de proposer le maillage le plus serré possible autour de l'accompagnement de cet enfant et de sa famille tout au long du placement et, le cas échéant, dans la perspective d'un retour en famille.

Si ce travail d'accompagnement est « renforcé », c'est à la fois du fait de la complexité des situations familiales rencontrées et par la nature des problématiques psychiques présentées par ces enfants.

- **L'unité d'actions éducatives renforcées (UAER)** comprend uniquement le soutien pour le maintien à domicile (SMD), pour des enfants âgés de 3 à 17 ans révolus d'une capacité de 24 places. Cette unité gérait également jusqu'au 31 décembre 2020, 20 mesures d'AEDR (action éducative à domicile renforcée) qui ont été supprimées dans le cadre d'un redéploiement des mesures d'intervention éducative à domicile, au niveau du Département de la Seine-Maritime. L'équipe du SMD est installée rue de Rivoli au HAVRE, avec l'équipe de l'Estuaire.

2. Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation du service

	2020				2021				2022			
	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	taux d'occupation notifié	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	taux d'occupation notifié	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	taux d'occupation notifié
SAUH	24	8 316	94,70%	96%	24	9 004	102,80%	98%	24	9 526	108,70%	98%
L'ESTUAIRE	50	17 569	96,00%	95%	50	17 015	93,20%	95%	50	17 592	96,40%	95%
VILLAGE D'ENFANTS (MECS)	36	13 111	99,50%	95%	36	13 493	102,70%	95%	36	13 680	104,10%	95%
ACCUEIL D'URGENCE FRATRIES VDE									3	1 050	99,20%	98%
AFR LE HAVRE	65	22 321	93,80%	95%	65	21 982	92,70%	95%	65	23 190	97,70%	95%
SMD LE HAVRE	24	8 554	97,40%	95%	24	7 644	87,30%	95%	24	8 515	97,20%	95%
TOTAL STH	199	69 871	96,2%	96%	199	69 138	95,2%	96%	202	73 553	99,8%	96%

De manière globale, l'activité 2022 du STH a été plus élevée que les prévisions, ce pour toutes les unités.

Toutefois, le sureffectif des unités d'hébergement collectif déjà constaté en 2021 s'est renforcé en 2022.

3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année au global

	2020	2021	2022
SAUH	123	101	135
L'ESTUAIRE	76	72	65
VILLAGE D'ENFANTS (MECS)	47	58	67
ACCUEIL D'URGENCE FRATRIES VDE			6
AFR LE HAVRE	71	68	71
SMD LE HAVRE	43	52	44
TOTAL STH	360	351	388

Indépendamment de l'ouverture de l'accueil d'urgence fratries en 2022, on constate une augmentation significative de la file active du STH, liée à des admissions en urgence plus nombreuses, ce que soit au SAUH ou au VDE.

4. Le nombre d'accueils préparés et en urgence au global

Comme chaque année, la majorité des admissions du STH se font en urgence, via le service d'accueil d'urgence. Toutefois, en 2022, comme en 2021, le VDE a été amené à réaliser plus d'accueils en urgence que d'admissions préparées. C'est également une situation à laquelle a été confrontée l'AFR cette année.

	2020		2021		2022	
	admission en urgence	admission préparée	admission en urgence	admission préparée	admission en urgence	admission préparée
SAUH	101	1	90		120	
L'ESTUAIRE		26		23		20
VILLAGE D'ENFANTS (MECS)	3	8	17	4	18	16
ACCUEIL D'URGENCE FRATRIES VDE					6	
AFR LE HAVRE	2	6	2	9	8	2
SMD LE HAVRE		19		29		20
TOTAL STH	106	60	109	65	152	58

B. Les accueils au service d'accueil d'urgence havrais (SAUH)

1. Activité et population accueillie

- [Les autorisations](#)

Le SAUH est habilité pour l'accueil de 24 mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus. Ce service est composé de deux unités, l'une qui accueille 12 garçons adolescents (unité « la cordée »), l'autre accompagne 12 enfants (garçons et filles) âgés entre 3 et 12 ans et adolescentes de 13 à 17 ans (unité « les cadets »).

En 2022, la situation de sureffectif et l'augmentation de l'accueil d'enfants plus jeunes ont conduit à installer dans l'unité des adolescents, des garçons plus jeunes de 9 à 12 ans, ce qui a soulevé des difficultés pour les plus petits confrontés à des comportements problématiques de certains adolescents en situation de délinquance (violence, toxicomanie...).

La structure, qui comprend deux bâtiments séparés par une cour commune, est située au 31 rue de Tourneville, en centre-ville du Havre.

- [Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation](#)

	2020	2021	2022
nombre de places	24	24	24
journées réalisées	8 316	9 004	9 526
taux d'occupation réalisé	94,70%	102,80%	108,70%
taux d'occupation notifié	96%	96%	96%

Le nombre de journées réalisées est en progression de 5.8% par rapport à l'an dernier, avec un taux d'occupation qui progresse encore, montrant que les périodes de fonctionnement en situation de sureffectif qui ont été encore plus nombreuses qu'en 2021.

- [La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année](#)

file active	2020	2021	2022
SAUH	123	101	135

La file active est en progression significative par rapport à l'an dernier, soit +33%, qui s'explique à la fois par la situation de sureffectif qui a été constante en 2022 mais également par des sorties plus nombreuses.

- [Les motifs d'absence](#)

Au SAUH, le nombre de fugues est important.

Est considérée comme une fugue, une sortie du SAUH non autorisée par les éducateurs ou les parents. Chaque fugue est comptabilisée avec l'heure du départ et l'heure du retour. Ces informations sont transmises chaque mois au cadre ASE. Les fugues inquiétantes font l'objet d'un signalement particulier auprès de la Police nationale.

En 2022, on totalise 520 fugues, contre 383 en 2021 et 728 en 2020. Ces variations sont liées à l'évolution des profils accueillis au SAUH. En 2022, le nombre de fugues est concentré sur quelques jeunes en situation d'errance et ou de délinquance.

2. Les mouvements

- [Les mouvements internes et externes](#)

Sur les 120 admissions de l'année, 14 sont des enfants pris en charge précédemment par un autre service de l'IDEFHI :

- 2 viennent du Service territorial dieppois (STH), suite à la fermeture du foyer du bois de la ville à Morienne,
- 6 viennent de l'ASTR (le plus souvent concernent des enfants originaires du territoire havrais et accueillis en urgence au service d'accueil d'urgence de Canteleu, faute de places),
- 1 vient d'Adoseine,
- 5 d'une autre unité du STH, en l'occurrence du SMD.

S'ajoutent également à ces chiffres, les accueils dits de repli pour des enfants du SMD, qui ont concerné deux enfants en 2022 pour un total de 15 jours contre 5 en 2021 pour 42 jours.

- [Le nombre d'accueils préparés et en urgence](#)

S'agissant d'un service d'accueil d'urgence, les admissions ne sont pas préparées.

	2021	2020	2022
admission en urgence	101	90	120
admission préparée	1	0	0
total admissions	102	90	120

Le nombre d'admissions a augmenté de manière très importante entre 2021 et 2022, soit +33.33%.

A noter qu'en 2022, comme en 2021 le SAUH a été amené à refuser régulièrement des demandes d'admission, faute de places disponibles. Les enfants concernés ont dû être orientés vers le service d'accueil d'urgence de Canteleu (SAUC) mais également dans d'autres unités de l'IDEFHI non dédiées à de l'accueil d'urgence, notamment au village d'enfants de Criquetot-L'Esneval et sur le territoire dieppois.

Origine des enfants accueillis au SAUH en 2022

Comme les deux années précédentes, les admissions au SAUH concernent majoritairement des enfants qui étaient à domicile : 41 enfants, sans mesure éducative à domicile, 11 avec une

mesure éducative à domicile (SMD ou IED), 8 enfants avec une mesure de placement non exécutée, 1 avec accompagnement médico-social, 5 chez un tiers digne de confiance. 7 enfants ont été admis au SAUH après un placement en famille d'accueil, 8 suite à un placement en établissement de type MECS auxquels s'ajoutent les 8 enfants accueillis par une autre structure de l'IDEFHI des territoires rouennais et dieppois.

Le nombre d'enfants accueillis suite à une sortie d'hospitalisation s'est élevé à 4, ce qui baisse par rapport aux années précédentes.

A la marge, des jeunes en errance pris en charge par l'ASE d'un autre département ont été accueillis une nuit au SAUH.

Contrairement aux précédentes années, le SAUH a été amené à accueillir des jeunes mineurs non accompagnés, nouvellement arrivés sur le territoire français, soit 7 au total. Ces jeunes ne peuvent être pris en charge par un service d'accompagnement des mineurs non accompagnés, en raison de leur âge pour 5 d'entre eux, âgés de 11 à 12 ans ou en raison de leur situation de santé, pour les deux autres.

- [Le nombre de sorties par orientation](#)

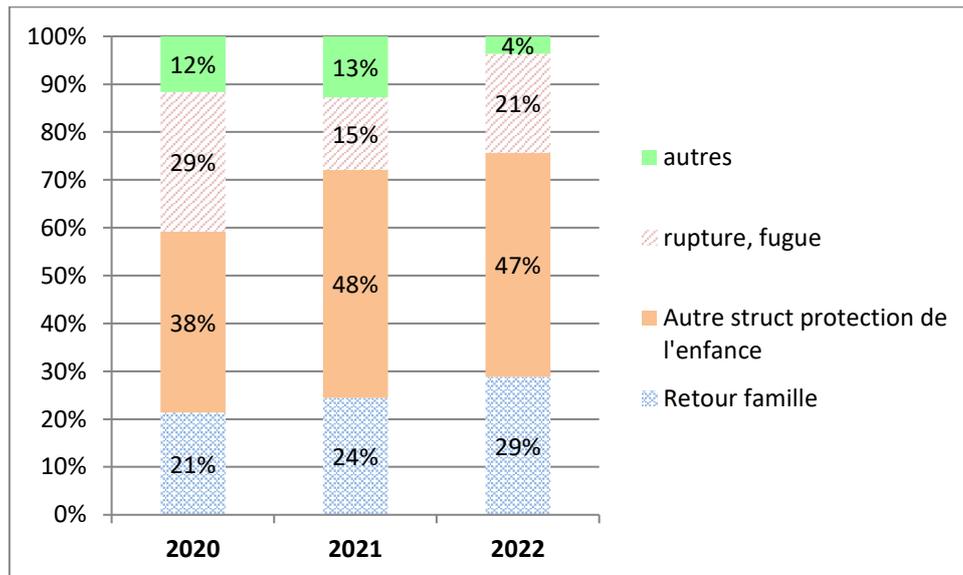
En 2022, on totalise **111 sorties**, soit une hausse importante de 29% par rapport à l'année précédente.

Les modalités de sorties sont les suivantes :

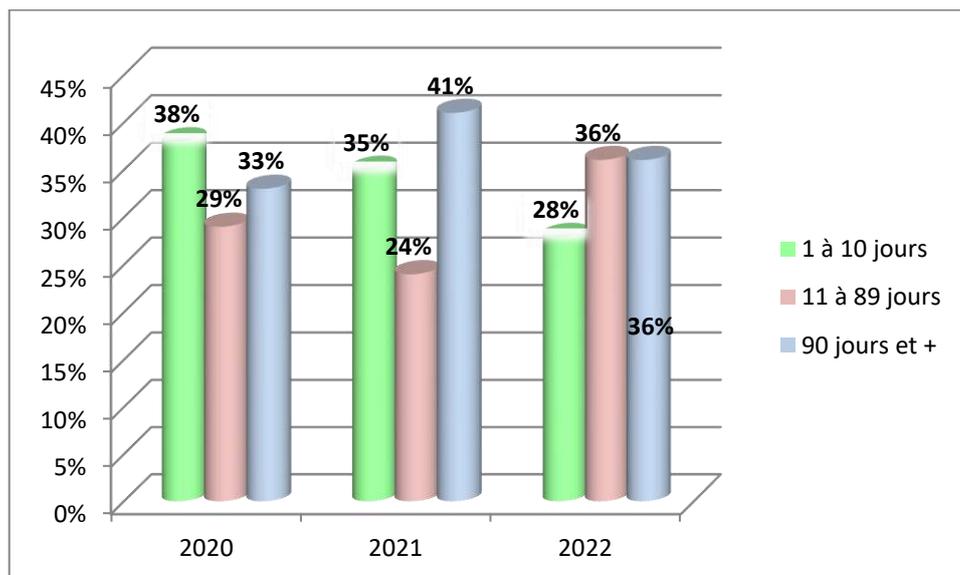
SORTIES	2020	2021	2022
retour famille	20	20	28
mainlevée avec AEMO ou AED	2	1	4
Tiers digne de confiance		1	0
autre structure IDEFHI	8	11	10
autre struct. protection de l'enfance (étaabl, AF,)	31	30	42
rupture, fugue	30	13	23
retour département d'origine	4	3	1
autonomie	2	0	1
établissement médico-social	1	0	1
autres	5	7	1
TOTAL	103	86	111

Le graphique ci-dessous, agrège en pourcentage, les principaux motifs de sortie, ce qui permet de remarquer que la majorité des enfants du SAUH sont orientés vers une autre structure de protection de l'enfance (établissement, famille d'accueil...). La part des enfants qui retourneront à domicile a augmenté.

On observe que les fins de prise en charge liées à des fugues ou à des fins de prise en charge augmentent à nouveau après une année de baisse importante en 2021.



Durée de prise en charge des jeunes sortis entre 2022



0 et 2022

Les services d'accueil d'urgence ont vocation à accueillir les enfants sur une courte durée, de 3 mois maximum.

La durée moyenne de séjour est de 85 jours pour les enfants ayant quitté le SAUH en 2022. Toutefois, cette moyenne cache des disparités importantes car un tiers des enfants reste plus de 3 mois, même si cette part a diminué par rapport à 2021.

Ceci s'explique principalement par le manque de places sur les autres structures de protection de l'enfance et la complexité du profil de certains jeunes accueillis.

Des réunions sont organisées deux fois par an avec les services de l'ASE de l'UTAS du HAVRE afin de faire le point sur les situations individuelles complexes.

3. Les personnes accueillies

- [Le profil des personnes accueillies](#)

Le SAUH accueille davantage de garçons que de filles. Cette tendance s'est accentuée en 2022

	2020		2021		2022	
filles	54	44%	41	41%	46	34%
garçons	69	56%	60	59%	89	66%
total enfants accueillis	123	100%	101	100%	135	100%

L'âge des enfants accueillis :

L'âge moyen des enfants accueillis en 2022 s'élève à 13 ans contre 14 l'année précédente. Le rajeunissement du public accueilli, amorcé en 2021 se poursuit.

Le plus jeune accueilli a 3 ans à son admission et le plus âgé a 20 ans (jeune sans papier en situation de handicap).

- [La situation familiale et les liens parentaux](#)

Le SAUH bénéficie d'un poste de référent famille depuis 2019 qui met en place des visites en présence d'un tiers (VPT) et élabore les plannings mensuels des visites libres, visites accompagnées et des droits de visite et d'hébergement en fonction des droits accordés. La psychologue, la coordinatrice, voire les éducateurs d'internat, interviennent également en tant

que de besoin, certaines VPT ou entretiens parentaux nécessitant une présence de deux professionnels.

En 2022 comme en 2021, l'éducateur en charge de la remédiation scolaire a assuré également un soutien à l'éducatrice en charge des relations familles, durant ses absences.

Les missions auprès des familles ont progressé de manière importante en 2022, en lien avec l'augmentation de la file active.

Ainsi en 2022, 324 visites en présence d'un tiers ont été effectuées contre 233 en 2021 soit une augmentation de 39% en une année. Au cours de la même période, le nombre d'entretiens parentaux baisse à 217 contre 246.

Par ailleurs, 16 visites au domicile des parents ont été menées en 2022 contre 5 en 2021.

La création d'un dispositif expérimental d'accueil d'urgence fratries de 3 places, installé au village d'enfants depuis le 1^{er} janvier 2022, a permis d'organiser, au sein du Service Territorial Havrais, des visites entre les frères et sœurs séparés. Ainsi, le référent de ce dispositif a organisé au profit d'enfants accueillis en partie au SAUH, 44 visites fratries.

Des appels téléphoniques médiatisés sont également organisés avec les parents, qui ne sont pas comptabilisés.

Le service favorise également la mobilisation des parents si les droits l'y autorisent, notamment pour les rendez-vous scolaires, médicaux.

- [La situation géographique et les transports](#)

Si les enfants accueillis au SAUH sont originaires pour la plupart du territoire havrais, soit 72 jeunes domiciliés sur l'UTAS du Havre pointe de Caux et 15 enfants sur le territoire de l'UTAS entre Seine et Mer, on constate néanmoins une arrivée plus importante d'enfants originaires du territoire rouennais et dans une moindre mesure du territoire dieppois (les accueils ponctuels hors département restant minoritaires).

En effet, sur les 135 enfants accueillis en 2022, 64.5 % sont originaires du territoire havrais alors qu'ils étaient 96% l'an dernier.

Cette situation résulte principalement de la saturation des dispositifs d'accueil d'urgence sur l'ensemble du département.

De même les services d'accueil d'urgence rouennais et dieppois ont été amenés à accueillir des enfants originaires du territoire havrais, faute de places.

Cette situation entraîne de fait une rupture de la scolarité, voire des soins, sur une période plus ou moins longue, qui sont préjudiciables pour les enfants. Les relations avec les familles sont dans la mesure du possible maintenues, moyennant des déplacements importants des enfants et des professionnels.

- [Les mesures de placement et de protection](#)

Les placements par décision judiciaire restent majoritaires soit 73 % des enfants accueillis (dont 11% par le procureur de la République). Viennent ensuite les décisions prises par l'ASE, dans le cadre d'un accueil provisoire, avec l'accord des parents (15%) et l'accueil provisoire d'urgence de 72heures (12%).

- [La scolarité](#)

Un éducateur en charge de la remobilisation scolaire et de l'insertion professionnelle assure le diagnostic de la situation scolaire ou de formation de chaque enfant admis, par un recueil d'informations auprès de différents organismes et un entretien individuel. Ce temps permet d'évaluer le rapport du jeune à sa scolarité et de déterminer des premiers axes de travail avec l'établissement scolaire ou de formation en vue d'une arrivée dans les meilleures conditions possibles (aménagement de l'emploi du temps par exemple, montage de dossiers auprès de la MDPH si besoin).

Le maintien des enfants dans leur établissement d'origine, quand cela s'avère pertinent, est privilégié. Toutefois les contraintes en terme de transports peuvent constituer un frein à ce maintien, notamment lorsque les jeunes sont originaires de territoires éloignés du Havre et qu'un transport adapté ne peut être accordé.

Pour les jeunes en attente de rescolarisation (notamment lorsque l'établissement scolaire est trop éloigné), l'éducateur prend l'attache de l'établissement d'origine pour récupérer le travail scolaire afin d'assurer a minima, la continuité pédagogique. Il convient de souligner que l'éducateur spécialisé est également présent lors des interventions des bénévoles de l'association EGEE, mises en place depuis avril 2021 tous les mercredis matins, pour organiser les séances de soutien scolaire (participants, devoirs demandés, point après les cours de soutien).

En interne du SAUH, il intervient également en soutien et en complémentarité de ses collègues notamment pour travailler sur la restauration de l'estime de soi des enfants, bien souvent mis à mal par des parcours marqués par des ruptures ou des incidents.

Le référent remobilisation scolaire pilote le montage des dossiers MDPH (4 en 2022) et est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires et de formation professionnelle.

En 2022, l'accueil de 6 mineurs non accompagnés (et un jeune majeur) a conduit le référent remobilisation scolaire à développer son réseau vers des dispositifs plus spécifiques.

Quelques chiffres :

Situation des enfants au regard de leur scolarité : sur les 28 enfants accueillis au 15/11/22 :

- Situation de décrochage scolaire	1
- En attente d'admission dans un établissement scolaire	1
- En attente de décision de la MDPH	1
- Scolarité ordinaire	17
- Scolarité en établissement médico-social (IME, ITEP)	6
- apprentissage	1
- Non communiqué (nouveaux accueils)	1

On peut remarquer que la plupart des enfants sont scolarisés, principalement, en milieu ordinaire.

Sur 77 enfants concernés au cours de l'année :

Scolarité normale maintenue après l'accueil au SAUH	18
Association insertion	1
IME/IMPRO	1
ITEP	4
Démarches de rescolarisation (suite changement de secteur ou exclusion)	27
démarches de rescolarisation non abouties (départ du jeune principalement)	24
inscription mission locale	2

Les chiffres ci-dessus confirment que le SAUH met l'accent sur la scolarité des enfants, par des interventions très personnalisées. Toutefois, certaines activités relèveraient des missions d'un enseignant spécialisé pour faire face aux besoins spécifiques des enfants arrivant dans un service d'accueil d'urgence. Une demande en ce sens est faite régulièrement à l'Education nationale.

- [La santé](#)

Le service médical du STH assure habituellement une visite après l'admission et une consultation annuelle. Toutefois, suite à démission du médecin vacataire du STH en septembre 2021, le poste est resté vacant depuis, faute de candidat.

Une nouvelle organisation a été mise en place par l'infirmière qui réalise une visite après l'admission. Elle oriente vers les professionnels adaptés: médecin généraliste, dentiste, ophtalmologue....

Pour les jeunes du SAUH, il est souvent difficile d'obtenir les documents de sécurité sociale (CMU). Des relances sont faites par la secrétaire et l'infirmière.

En 2022, l'infirmière a réalisé 56 visites d'admission.

Par ailleurs, en 2022, on dénombre 10 enfants hospitalisés pour 106 jours au total (respectivement 12 enfants et 211 jours en 2021).

Par ailleurs, le SAUH dispose d'un poste de psychologue qui intervient autour de trois axes principaux : l'évaluation, l'orientation et la collaboration avec les partenaires afin d'assurer la continuité et la cohérence du suivi des usagers.

Elle reçoit chaque usager à son arrivée, au minimum une fois dans le cadre d'un entretien d'accueil et d'évaluation, permettant notamment de déterminer si un suivi psychologique et/ou psychiatrique est nécessaire.

Elle reçoit également les enfants à leur demande, dans le cadre d'entretiens de soutien (122 entretiens réalisés).

Elle peut également être amenée à accompagner des enfants aux urgences psychiatres et pédiatriques (6 entre 2022 contre 4 en 2021). Ces accompagnements ponctuels sont essentiels pour certaines situations, puisqu'ils permettent d'apporter des éléments cliniques aux professionnels concernés mais également de recueillir des informations précieuses pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'utilisateur, qui peuvent ensuite apporter des clés à l'équipe éducative.

Sur le plan de la scolarité, la psychologue a été amenée à s'associer à plusieurs reprises au référent scolaire dans le cadre d'équipes éducatives ou d'équipe de suivi de scolarisation (6 fois en 2022), pour les enfants présentant d'importants troubles psychiques. En 2022, la psychologue a été amenée à effectuer un bilan psychologique (WISC-V), dans le cadre d'un dossier MDPH.

La collaboration avec les partenaires du soin et du domaine scolaire fait également partie des interventions de la psychologue, ce dès l'accueil de l'enfant. Ainsi, elle a réalisé 18 accompagnements à des rendez-vous psychologiques ou psychiatriques. La psychologue est constamment en lien avec les professionnels extérieurs et réalise des points réguliers avec ces

derniers afin d'assurer la continuité et la cohérence du suivi de l'utilisateur tout au long de son placement.

Par ailleurs, l'éducateur sportif du SAUH, met en place des activités sportives au profit des enfants qui ont toute leur place, notamment pour ceux souffrant de troubles du comportement. Il organise également des séances de relaxation pour les enfants, qui constituent des temps d'apaisement, forts appréciés. Il est amené à intervenir ponctuellement auprès des professionnels du service, après des incidents dont ils ont été victimes.

- [Les prises en charge complexes](#)

Le SAUH accueille des enfants présentant différentes problématiques comme les ruptures avec la famille, l'école, en situation d'errance parfois. Les troubles du comportement sont également très présents chez un nombre important d'enfants qui arrivent au SAUH.

Sur les 135 enfants accueillis en 2022, 62 bénéficient d'un suivi psychologique et ou pédopsychiatrique (hors enfants accompagnés par un établissement ou service médico-social)

10 enfants avaient un droit ouvert à la MDPH.

Pour 2 enfants du SAUH présents depuis de nombreux mois, la situation a été présentée au GOLC, ce qui a permis de trouver une solution de sortie coordonnée avec les soins et le secteur médico-social.

- [Analyse et observations des événements indésirables](#)

48 notes d'événements indésirables ont été établies en 2022 contre 55 en 2021.

La plupart des jeunes concernés sont âgés entre 15 et 17 ans et sont principalement sous placement judiciaire.

31 événements sont des agressions physiques dont 10 portent sur des menaces de mort et 2 des agressions sexuelles. Les pompiers ont dû intervenir 4 fois, de même pour le SAMU. Les forces de l'ordre sont intervenues 13 fois au SAUH à la demande des professionnels (contre 4 fois en 2021).

Les incidents ont donné lieu à 3 hospitalisations de jeunes, 4 soins sans hospitalisation et un repli d'une jeune victime au village d'enfants.

23 dépôts de plainte ont été faits suite à ces événements indésirables (contre 14 en 2021) :

- 11 par les agents agressés physiquement ou verbalement
- 2 par la responsable du SAUH à l'encontre d'enfants (suite à des dégradations de biens)
- 9 par les parents, principalement pour violence physique envers leur enfant.

La situation s'est dégradée en 2022 par l'accueil de quelques jeunes en situation de délinquance ou situation de handicap qui se montrés violents entre les autres enfants et les professionnels.

Un signalement a été fait au procureur pour consommation de cannabis au sein de la structure par plusieurs jeunes. Une perquisition a été faite plusieurs mois après par les forces de police.

C. Les accueils à l'Estuaire, unité d'accompagnement des MNA

1. Activité et population accueillie

- [Les autorisations](#)

L'Estuaire est le service le plus récent du service territorial havrais. Ouverte depuis février 2019, cette unité accompagne 50 mineurs isolés, âgés de 15 à 17 ans révolus (ou 18 ans et plus, dans le cadre d'un accueil provisoire jeune majeur).

Les enfants sont hébergés, seuls ou à deux, dans des logements diffus, de type F2 ou F3, loués auprès d'Alcéane ou d'IBS (bailleurs publics), dans trois quartiers de la ville du HAVRE.

- [Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation](#)

	2020	2021	2022
nombre de places	50	50	50
journées réalisées	17 569	17 015	17 592
taux d'occupation réalisé	96,00%	93,20%	96,40%
taux d'occupation notifié	95%	95%	95%

L'activité est légèrement supérieure aux prévisions.

- [La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année](#)

	2020	2021	2022
File active	76	72	65

- [Les motifs d'absence](#)

Peu d'absences sont constatées dans cette unité que ce soit en raison d'hospitalisation que de fugue.

2. Les mouvements

- [Les mouvements internes et externes](#)

Aucun jeune n'a été accueilli en provenance d'une autre unité de l'IDFHI et aucun n'a été orienté en interne.

20 jeunes ont été accueillis en 2022, essentiellement au cours du 1er semestre :

- 7 jeunes venaient du dispositif hôtelier de l'ASE (4 de ROUEN, 3 du HAVRE)
- 13 jeunes ont été accueillis directement à leur sortie du dispositif de l'UMA (Unité de Mise à l'Abri du CAPS).
- [Le nombre d'accueil préparés et en urgence](#)

	2020	2021	2022
admission en urgence	0	0	0
admission préparée	26	24	20
Total admissions	26	24	20

Toutes les admissions sont préparées, si ce n'est une seule qui a nécessité une organisation très rapide au regard du mal-être de la jeune fille à accueillir.

La procédure d'admission prévoit un temps de préparation pour s'assurer des bonnes conditions d'accueil (en lien avec le colocataire). Il est important de s'assurer de la bonne compréhension par le jeune des conditions de son accueil, des règles et des attendus tout en privilégiant une écoute des besoins énoncés par celui-ci. Dans ce cadre, nous pouvons parfois envisager la présence d'un interprète sur les temps forts de l'accueil pour les allophones.

- [Le nombre de sorties par orientation](#)

	2020	2021	2022
nombre de sorties	26	29	15

En 2022, comparativement à l'année précédente, le nombre de sorties a considérablement chuté au regard du maintien des jeunes majeurs en contrat jeune majeurs.

Orientation des jeunes à leur sortie

	<i>en valeur absolue</i>		<i>en %</i>	
	2021	2022	2021	2022
mainlevée de placement suite cour d'appel	5	3	17,2%	20,0%
orientation de majeurs à l'hôtel	5	3	17,2%	20,0%
logement autonome	14	7	48%	47%
autre établissement protection de l'enfance ou PJJ	1	2	3%	13%
fin de prise en charge suite fugue	4		14%	0%
total	29	15	100,0%	100,0%

Comme l'année précédente, près de la moitié de nos jeunes majeurs quittent l'unité au profit d'un accès à un logement autonome. Ce chiffre est à mettre en lien avec l'accompagnement spécifique de l'assistante sociale auprès des jeunes majeurs, en lien avec un partenariat qui se développe.

Les mainlevées de placement suite à une décision de la Cour d'Appel concernent les jeunes qui, bien que se déclarant mineurs, sont considérés comme majeurs suite à une procédure contentieuse.

3. Les personnes accueillies

- [Le profil des personnes accueillies](#)

Comme les années précédentes, les jeunes sont très majoritairement des garçons, soit 56 sur les 65 jeunes accueillis en 2022. Le nombre de filles a légèrement augmenté cette année, passant de 11% en 2021 à 13% en 2022.

L'âge moyen à l'entrée est de 17 ans. L'âge moyen à la sortie est de 18 ans.

Il convient de souligner que 4 enfants de 14 ans ont été admis en 2022 alors que l'âge prévu par l'habilitation est prévu à partir de 15 ans. Ces jeunes ne sont pas autonomes dans les actes de la vie courante, ce qui implique des accompagnements éducatifs renforcés qui restent toutefois insuffisant au regard du ratio de personnel fixé.

Des séjours de plus de 2 ans sont constatés qui se justifient à la fois par les jeunes arrivés vers 15 ans mais aussi par les signatures et renouvellements d'APJM. Nous constatons ainsi des jeunes

accueillis qui ont désormais plus de 19 ans, au regard de situation de grande vulnérabilité de ces derniers.

Durée de séjour

Durée de séjour	En cours		Sorties	
	2021	2022	2021	2022
Moins d'un mois	6	0	0	1
1 à 6 mois	17	2	1	0
6 mois à 1 an	3	17	0	1
1 à 2 ans	24	19	25	6
Plus de 2 ans	0	12		7

- [La situation familiale et les liens parentaux](#)

Tous les jeunes accueillis à l'Estuaire sont isolés sur le territoire français. Toutefois, quelques-uns ont tissé des relations, entre autres avec d'anciens jeunes accueillis à l'Estuaire ou avec des bénévoles chez qui certains ont pu être hébergés, ou encore avec des membres de leur communauté installés en France.

Les jeunes connaissent l'impact de la révélation de leurs liens avec leur famille sur les démarches d'obtention d'un titre de séjour. Ils restent ainsi relativement discrets sur l'existence de ces liens et leur nature.

- [La situation géographique et les transports](#)

Les appartements dans lesquels les jeunes sont installés sont situés dans trois quartiers du HAVRE :

- Aplemont : 9 appartements (4 F2 et 5 F3)
- Fort de Tourneville : 9 appartements (1 F2 et 8 F3)
- Ville basse (Danton, Rivoli, Massillon) : 10 appartements (1 F2 et 9 f3)

Au total, l'unité est locataire de 28 appartements, majoritairement des F3 qui accueillent chacun deux jeunes. Les F2 sont attribués prioritairement aux jeunes les plus autonomes ou parfois, pour lesquels la cohabitation avec un autre jeune n'apparaît pas ou plus possible.

Les logements sont loués auprès des deux principaux bailleurs publics du Havre : Alcéane et IBS.

Les logements sont situés à proximité des transports en commun.

A noter que certains logements ont été infestés de cafards, ce qui a nécessité de procéder à des évacuations, parfois de quelques semaines, le temps de la désinfection par nos soins ou par

le bailleur. Pour deux logements, le problème n'a pu être totalement réglé, nous obligeant à rechercher d'autres logements.

Les bureaux administratifs et éducatifs sont installés 56/58 rue de Rivoli depuis février 2020, cette localisation est plus proche d'une partie des appartements et facilement accessible en transport en commun.

- [Les mesures de placement et de protection](#)

Les jeunes sont accueillis suite à des décisions de placement (assistance éducative ou ordonnance de placement provisoire) ; certains bénéficient de mesure de tutelle. Enfin, tous les majeurs qui en ont fait la demande bénéficient d'un APJM (accueil provisoire jeune majeur) sur une durée variable, en fonction de la demande réalisée et des objectifs restant à travailler.

Au 31 décembre, sur les 50 jeunes présents, 12 étaient majeurs. Nous constatons une validation systématique des demandes d'APJM réalisées par les jeunes accueillis. Le maintien à l'Estuaire n'est cependant pas systématique.

- [La scolarité](#)

La scolarité est un objectif prioritaire pour la plupart des jeunes accueillis à l'Estuaire. En effet, leur régularisation administrative est particulièrement liée à leur capacité à s'engager dans un parcours scolaire ou professionnel. La quasi-totalité des jeunes accueillis s'engagent rapidement sur la voie de l'apprentissage.

A leur accueil, les jeunes sont testés par le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) afin de connaître leur niveau scolaire et de décider de leur affectation.

NIVEAU	rentrée 2021	nov-22
Apprentissage	19	17
Collège	8	6
Lycée	9	15
SAS FLS	5	2
Mission locale		3
Décroché		1
Dispositifs d'accompagnement	2	4
post bac	1	1
TOTAL	44	49

Par ailleurs, l'unité bénéficie de l'intervention de l'association EGEE qui assure deux fois par semaine des permanences de soutien scolaire, ou d'apprentissage de la langue française, auprès des jeunes pour lesquels un besoin d'aide spécifique est évalué (lecture, écriture, soutien à l'apprentissage du français, aide spécifique par matière). Les intervenants font preuve d'une adaptabilité permanente face aux spécificités de chaque jeune accompagné (langue, niveau de connaissance, absence de motivation...) et aux imprévus (retard, absence, agitation...). Des actions plus spécifiques peuvent aussi être proposées, telles que la découverte de la ville ou l'inscription à la bibliothèque pour les nouveaux arrivants.

- [La santé](#)

En l'absence de médecin des usagers, les éducateurs prennent rendez-vous, en fonction des besoins repérés, avec un dentiste et un ophtalmologue pour les jeunes nouvellement admis. La plupart des jeunes sont orientés vers le CLAT (centre de lutte antituberculeuse) pour un dépistage de la tuberculose.

Les plus de 16 ans accueillis sont désormais systématiquement orientés vers les professionnels de santé de l'IRSA qui effectue un premier bilan de santé, ainsi que des préconisations de consultations de spécialistes, sans effectuer de prescriptions. Ainsi, de nombreuses problématiques de soins sont constatées et nécessitent pour certaines des suivis spécifiques auprès de spécialistes.

Par ailleurs, un partenariat avec le CMS Flaubert du HAVRE a été mis en place au cours de l'année 2022. Des séances régulières de vaccinations sont ainsi organisées dans nos locaux pour tous les jeunes accueillis, et ce, quel que soit leur âge.

9 jeunes accueillis à l'Estuaire ont pu être suivis par l'association Terrapsy avec laquelle le partenariat est renouvelé chaque année. Par ailleurs, nous travaillons désormais avec un nouveau service de la Maison de l'Adolescent, service dédié spécialement aux mineurs non accompagnés, qui est venu nous présenter son protocole de soins et engager ses actions auprès de certains jeunes de l'unité Estuaire. Notons que l'accompagnement au soin en santé mentale requiert l'adhésion du jeune, ce qui peut complexifier la démarche des professionnels éducatifs en cas de refus de celui-ci.

En 2022, un des jeunes accueilli pour lequel un dossier MDPH était en cours a obtenu une notification de RQTH, avec droits à l'AAH et un accompagnement SAVS. Cette démarche, assurée par l'assistante sociale de l'unité, a été longue et complexe.

- [Les loisirs](#)

L'éducateur sportif de l'unité (qui intervient également au SAUH) favorise la pratique sportive des jeunes de l'Estuaire, soit, en les accompagnant dans les démarches d'inscription auprès d'un club, soit en proposant des activités sportives dans des gymnases du territoire ou à la salle de sport Emergence, au Havre, avec qui une convention a été signée. Dans le cadre d'un partenariat avec la ville du Havre, il remet aux jeunes des entrées pour des matchs de foot, de basket et a pu permettre l'accès à des cours de natation.

En parallèle, nous avons pu proposer aux jeunes de partager des activités mises en place par l'association Sens et Etre, sur des actions écoresponsables diverses : activités et ateliers autour de la nature, menuiserie avec du matériel de récupération, permaculture,...

Au-delà des partenariats, les professionnels de l'unité ont pu proposer, en particulier lors des vacances scolaires, diverses actions, comme des journées maraîchage, des repas éducatifs visant à faire découvrir des repas traditionnels, des sorties découverte du territoire normand, du patrimoine, des séances de cinéma en plein air, concerts et spectacles, des temps de jeux...

Ces temps sont fortement appréciés par les jeunes. Pour autant, leur participation aux activités de loisirs nécessite une forte mobilisation des professionnels, tant le loisir, le « prendre plaisir » n'est pas une habitude pour bon nombre d'entre eux, et n'est pas priorisé.

- [Les prises en charge complexes](#)

La question de l'accueil à l'Estuaire de jeunes de 15 ans, voire moins [4 de 14 ans], interroge au vu de l'absence d'une présence suffisamment contenante et soutenue pour accompagner les plus jeunes, ou plus immatures dans l'organisation et la gestion du quotidien, mais aussi dans leur capacité à faire face à la solitude ou à d'éventuels troubles psychologiques ou psycho-traumas.

D'autres jeunes, moins enclins à respecter les règles posées ou encore leur colocataire viennent mettre à mal l'accompagnement. Cela amène parfois à des incidents techniques (feu, inondations, destruction de matériel), des conflits entre colocataires, des fugues.

- [Analyse et observations des événements indésirables](#)

En 2022, 9 déclarations d'évènements indésirables ont été établies contre 11 en 2021. Elles relèvent en particulier de comportements inappropriés des jeunes accueillis, et d'une agression à caractère sexuel d'un voisin sur l'un des jeunes de l'Estuaire.

D. Les accueils au Village d'enfants de la côte d'Albâtre (VDE)

1. Activité et population accueillie

- [Les autorisations](#)

Le village d'enfants de la côte d'Albâtre est une maison d'enfants à caractère social habilitée pour 36 places, pour des garçons et des filles âgés de 3 à 17 ans révolus. La structure dispose également de 3 places pour des replis d'enfants relevant du SMD.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, trois places d'accueil d'urgence pour les fratries ont été installées au village d'enfants, dans le cadre de la convention entre l'Etat et le Département au titre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance. Ce dispositif expérimental, d'une durée de 2 ans, bénéficie d'un financement qui permet, en plus de l'accompagnement des trois enfants accueillis à ce titre, de développer des actions favorisant les relations entre frères et sœurs accueillis en tout ou partie dans une unité du STH. Tout ceci s'inscrit dans la loi « Taquet » devenue effective le 7 février 2022 et notamment sur le principe d'une non séparation des fratries placées.

Le VDE fonctionne sur le principe de la mixité et de l'individualisation des espaces privés. Elle accueille souvent plusieurs fratries ainsi qu'un nombre élevé d'enfants en situation de handicap.

Au niveau des locaux, la structure est composée de trois « maisons » dont l'une est plus spécifiquement dédiée aux plus petits, avec une salle de bain aménagée et des mobiliers adaptés à leur âge (maison 1). C'est dans la maison 2 que les 3 places d'accueil d'urgence fratries ont été installées, moyennant quelques aménagements, en plus des 12 places que composent habituellement cette unité.

Les missions de ce dispositif expérimental relèvent du protocole départemental d'accueil d'urgence. Son activité est retracée ci-dessous distinctement de celles du VDE (MECS).

- [Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation](#)

VDE MECS	2020	2021	2022
nombre de places	36	36	36
journées réalisées	13 111	13 493	13 680
taux d'occupation réalisé	99,50%	102,70%	104,10%
taux d'occupation notifié	95,00%	95,00%	95,00%

Le village d'enfants réalise un nombre de journées toujours plus important que les prévisions, ce depuis plusieurs années.

La situation de sureffectif est liée à des accueils réalisés en urgence, du fait de la saturation du service d'accueil d'urgence havrais.

S'ajoute la réalisation de 1050 journées au titre de l'accueil d'urgence fratries, ce qui correspond à un taux d'occupation de 99.20 % pour un taux notifié à 98%.

Par ailleurs, le VDE assure l'accueil d'enfants pris en charge par le SMD du STH (unité de soutien au maintien à domicile), dans le cadre d'un repli. En 2022, cela correspond à 5 replis représentant 34 journées contre 37 jours en 2021.

En 2022, deux enfants de l'AFR ont également été accueillis au VDE dans le cadre de répit de quelques jours (soit 9 jours au total) pour soulager leur assistant familial.

- [La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année](#)

File active	2020	2021	2022
VDE (MECS)	47	58	67
Accueil fratries urgences VDE			6

On observe une augmentation importante du nombre d'enfants accueillis depuis 2021 au VDE, ce qui est lié principalement à des accueils d'urgence plus nombreux.

En 2022, l'accueil fratries a concerné deux fratries de trois enfants.

- [Les motifs d'absence](#)

Le VDE est confronté à peu de fugues à l'exception d'une jeune adolescente souffrant d'un trouble de l'attachement important qui a un parcours dans les différentes unités du STH.

Les absences sont davantage liées à des hospitalisations d'enfants en souffrance psychique ou à des retours à domicile durant les weekends et les congés scolaires.

2. Les mouvements

- [Les mouvements internes et externes](#)

Au niveau des entrées, 18 enfants ont arrivés dans le cadre d'un accueil d'urgence en provenance de leur domicile principalement. Sur les admissions préparées, les 3 enfants viennent du SAUH.

Trois enfants, accueillis en urgence sur une structure de l'IDEFHI du territoire rouennais, ont été admis au VDE, dans le cadre d'une admission préparée.

Un enfant du SMD a été pris en charge par le VDE, suite à une réorientation décidée par le Juge.

- [Le nombre d'accueil préparés et en urgence](#)

VDE- MECS	2020	2021	2022
admission en urgence	3	17	18
admission préparée	8	4	16
Total admissions	11	21	34

Les admissions au VDE ont triplé entre 2020 et 2022, les admissions en urgence restant majoritaires, même si des admissions préparées ont été plus importantes cette année.

Le dispositif d'accueil d'urgence fratries a accueilli 6 enfants en 2022, dans le cadre d'une admission d'urgence.

- [Le nombre de sorties par orientation](#)

<i>orientation à la sortie</i>	2020	2021	2022
retour famille	2	8	6
mainlevée avec AEMO ou AED			0
autre structure IDEFHI	1	4	
autre structure de protection de l'enfance (établi, AF, SMD)	5	6	25
rupture, fugue			
autonomie ou semi-autonomie	2		1
autres		3	
TOTAL	10	21	32

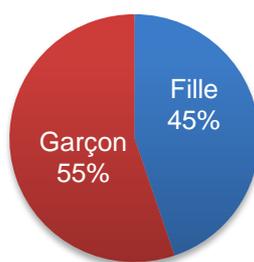
3. Les personnes accueillies

- [Le profil des personnes accueillies](#)

Age des enfants

	2020	2021	2022
3/5 ans	6	8	13
6/11 ans	13	21	29
12/17 ans	27	28	25
18 ans et +	1	1	0
nbre d'usagers (file active)	47	58	67

Sexe des enfants



Le VDE a accueilli en 2022 comme les années précédentes davantage de garçons que de filles. Si en 2021, on observait une légère augmentation des enfants de la tranche d'âges des 6/11 ans et des 12/17 ans, en 2022, on constate un rajeunissement avec une moyenne d'âge de 11 ans.

Durée de séjour

DUREE DE SEJOUR	2020		2021		2022	
	En cours au 31/12	pour les jeunes sortis	En cours au 31/12	pour les jeunes sortis	En cours au 31/12	pour les jeunes sortis
Moins d'un mois	2	1	1	10	0	12
1 à 6 mois	10	0	7	6	13	9
6 mois à 1 an	1	2	6	1	2	0
1 à 2 ans	7	7	10	3	5	8
Plus de 2 ans	16	4	13	10	18	4

La durée de séjour est très variable avec un nombre élevé de courts séjours pour les enfants accueillis dans le cadre de l'accueil d'urgence.

- [La situation familiale et les liens parentaux](#)

<i>Situation des parents</i>	2020	2021	2022
Ensemble	8	11	13
Monoparental, parent isolé	6	20	12
Séparés	29	26	41
Autres (pupilles, décès,..)	6	1	1
Total	49	58	67

Les enfants ayant un parent isolé ou des parents séparés sont majoritaires.

Le dispositif d'accueil d'urgence fratries, qui a concerné deux fratries de 3 enfants en 2022, la situation familiale concerne 3 enfants ayant des parents séparés et 3 enfants avec les parents en couple.

Les relations avec les familles

Le VDE dispose d'un poste « éducateur référent famille » qui assure à titre principal, les relations avec les familles, avec l'appui de la psychologue de l'unité en tant que de besoin.

	2020	2021	2022
visites en présence d'un tiers	200	375	486
entretiens familiaux	94	52	14
entretiens parentaux	41	104	155
visites accompagnées	27	30	52
visites fratries	26	46	
TOTAL	388	607	707

En 2022, ces deux professionnels n'ont pas réalisé de visites fratries des enfants accompagnés au VDE, l'éducateur référent du dispositif d'accueil d'urgence fratries ayant pris en charge cette mission.

Malgré cette réorganisation, on constate à nouveau une augmentation des VPT et des entretiens parentaux. Ces chiffres témoignent de situations familiales de plus en plus complexes qui imposent aux juges de restreindre les droits de visite des parents, vivant majoritairement séparés.

Les visites en présence d'un tiers ou les entretiens se tiennent le plus souvent au Havre, dans les locaux de Rivoli, qui dispose de salles adaptées pour recevoir les familles. Cela facilite la présence des parents, domiciliés pour la plupart au Havre et bien souvent non véhiculés.

L'augmentation récente des transports en commun entre le Havre et Criquetot-L'esneval permet à certains parents de rencontrer leur enfant au village d'enfants.

Zoom sur le dispositif d'accueil d'urgence fratries

En 2022, deux fratries de 3 enfants ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif expérimental financé à compter du 1^{er} janvier.

Pour la 1^{ère} fratrie, composée de 2 filles et d'un garçon, qui étaient antérieurement pris en charge par leur père, un projet de retour au domicile de leur mère, résidant en Savoie, a été travaillé, en lien avec le service de l'aide sociale du département concerné. La seconde fratrie, composée également de 2 filles et d'un garçon est arrivée en juillet et est encore présente dans le dispositif au 31 décembre 22.

Le référent éducatif du dispositif d'accueil d'urgence fratries assure l'évaluation de la situation de chaque enfant, du lien fraternel et propose le projet individuel d'orientation (PIO), dans un délai de 6 semaines, ce conformément au protocole d'accueil d'urgence avec le Département. Il assure également les relations avec les familles.

En outre, comme indiqué ci-dessus, l'éducateur référent du dispositif d'accueil d'urgence fratries assure les visites fratries des enfants dont il est référent mais également d'autres fratries du SAUH et du VDE.

Ainsi en 2022, il a réalisé 115 visites fratries (dont 44 pour des enfants du SAUH et 71 pour des enfants du VDE).

Les visites permettent des temps de convivialité pour des frères et sœurs séparés (au sein de différents dispositifs de protection de l'enfance notamment) ou des frères et sœurs accompagnés dans la même unité pour des temps de rencontre en dehors collectif. Ainsi, une fratrie de 5 enfants a pu bénéficier d'un week end dédié dans une ferme pédagogique. Un séjour vacances de 8 jours a également été mis en place pour des fratries de différentes unités du service.

Le retour des enfants concernés est très positif. Pour les professionnels et notamment pour l'éducateur référent du dispositif d'accueil d'urgence fratries, ces temps permettent également d'évaluer le lien fraternel.

- [La situation géographique et les transports](#)

Les enfants accueillis au VDE relèvent principalement de l'UTAS du Havre et de l'UTAS entre Seine et Mer.

L'implantation du VDE sur Criquetot L'Esneval engendre de nombreux déplacements pour le personnel éducatif, notamment pour les soins et des visites en présence d'un tiers ou des droits de visite et d'hébergement. En effet, nombreuses sont les familles qui n'ont pas la possibilité d'assurer les transports.

- [Les mesures de placement et de protection](#)

Les enfants sont orientés généralement par décision du Juge des enfants, au titre de l'assistance éducative. En 2022, 7 enfants relevaient d'un accueil provisoire contre 10 en 2021. Un enfant relève d'une délégation d'autorité parentale.

- [La scolarité](#)

Scolarité	Total 2021	Total 2022
Maternelle	6	11
Primaire	16	24
Secondaire	13	11
Supérieur	0	0
Centre d'apprentissage	0	0
Scolarité adaptée (EREA, SEGPA, ULIS)	10	11
établissement médico-social (ITEP ou IME)	8	6
Non scolarisé	5	4
Total	58	67

Comme les années précédentes, l'objectif de diversifier les accueils dans des établissements scolaires différents est maintenu pour les écoles primaires, les collèges et les lycées. Le but est d'éviter la concentration et la stigmatisation des jeunes dans une même école. En effet, malgré la mise en œuvre d'un plan de communication efficient et des rencontres régulières avec l'école primaire de Criquetot et les familles des autres élèves, la concentration de profils et de problématiques difficiles liés à leur histoire de vie peut entraîner des comportements inadaptés

en milieu scolaire. Ces attitudes engendrent des exclusions temporaires qui nuisent à leurs apprentissages.

Les enfants scolarisés en section maternelle et primaire sont répartis dans les écoles des communes du canton de Criquetot l'Esneval.

Comme le nombre d'enfants du 1^{er} degré a progressé, notamment depuis la rentrée de septembre 2022, les enfants de maternelle et de primaire sont scolarisés dans 5 écoles différentes, multipliant de manière significative des transports assurés par les éducateurs et les maitresses de maison du VDE, ce d'autant que certains enfants ne sont scolarisés qu'à temps partiel ou ne déjeunent pas à la cantine scolaire.

La majorité des enfants sont scolarisés en milieu ordinaire, mais certains nécessitent l'accompagnement adapté et personnalisé avec une AESH pour aider l'enfant à progresser. D'autres sont dans des dispositifs adaptés de type ULIS ou SEGPA.

6 enfants sont scolarisés en IME ou ITEP. Les enfants admis dans ces dispositifs bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire associant l'éducatif, le pédagogique et le thérapeutique.

En 2022 on totalise 33% des enfants accueillis disposant d'un droit ouvert à la MDPH contre 51.7% en 2021.

Les 4 enfants non scolarisés en 2022 ont été accueillis dans le cadre de l'accueil d'urgence au village d'enfants.

- [La santé](#)

En 2022, faute de médecin (poste vacant), les visites d'admission ont été réalisées par l'infirmière du STH qui oriente vers les professionnels médicaux adaptés aux besoins (généraliste, dentiste, ophtalmo,...).

Les enfants du VDE sont nombreux à bénéficier d'un suivi psycho-pédo-thérapeutique sous différentes formes, certains ayant plusieurs accompagnements :

	enfants présents au 30/11/	centre médico-psychologique	centre médico-psychologique précoce	maison de l'adolescent	hôpital de jour	professionnels libéraux	total
2020	36	7	2	11	0	3	23
2021	38	11		14	2	7	34
2022	38	16	1	11	4	15	47

Très majoritairement, ces soins spécialisés sont réalisés au Havre, ce qui implique de nombreux trajets pour les professionnels et les enfants.

Concernant les hospitalisations en service psychiatrique, 9 jeunes ont été concernés par les 14 hospitalisations de l'année 2022 représentant 123 jours, soit une durée moyenne d'hospitalisation par jeune de 13.6 jours. En 2021, 7 jeunes avaient été hospitalisés 286 jours soit une moyenne de 40 jours.

Ces hospitalisations sont à mettre en lien avec les relations familiales complexes des jeunes accueillis qui impactent leur développement et leur équilibre psychologique.

- [Les prises en charge complexes](#)

Les situations complexes concernent principalement des enfants porteurs de handicap qui souffrent de troubles de comportement. Ces enfants bénéficient d'une prise en charge en ITEP ou en IME.

Cela se traduit par des passages à l'acte violents envers les autres enfants, le personnel éducatif et les équipements du VDE. Une collaboration efficiente s'est mise en place avec les services spécialisés du territoire afin de répondre à ces comportements déviants et entamer une démarche de soins psychiatriques.

Après plus d'un an d'interruption du fait de la pandémie, la remise en place des APP au VDE a permis aux professionnels d'échanger sur les passages à l'acte des jeunes et ainsi, trouver en groupe, des pistes de réflexion dans la gestion des crises.

Quand cela s'avère nécessaire, la gendarmerie de Criquetot l'Esneval intervient à la demande du responsable du VDE.

- [Analyse et observations des événements indésirables](#)

En 2022, le nombre de notes d'incidents a légèrement diminué, passant de 23 à 17.

Des dégradations matérielles importantes ont été constatées en 2022, de la part de jeunes enfants en souffrance.

E. Accueil familial renforcé (AFR)

1. Activité et population accueillie

- [Les autorisations](#)

L'accueil familial renforcé (AFR), est une unité habilitée pour 65 places et pour un effectif maximal de 38 assistants familiaux disséminés entre le Havre et Terre de Caux. Ce service s'adresse à des mineurs âgés entre 0 et 20 ans révolus.

Les locaux professionnels sont rue Aubry à Criquetot l'Esneval, un lieu central dans le rayonnement des habitations des familles d'accueil. Des espaces dans les locaux administratifs rue de Rivoli au HAVRE sont à disposition du service pour assurer les rencontres entre les enfants et les membres de leur famille, le plus souvent originaires du Havre et de son agglomération.

Un enfant accueilli à l'AFR est accompagné par une équipe pluridisciplinaire (assistant familial, éducateur, psychologue, médecin, infirmier). La spécificité du travail est notamment articulée autour de l'inter relation entre les professionnels intervenant auprès de l'enfant, dans le but de proposer le maillage le plus serré possible autour de l'accompagnement de cet enfant et de sa famille tout au long du placement et, le cas échéant, dans la perspective d'un retour en famille.

Si ce travail d'accompagnement est « renforcé », c'est à la fois du fait de la complexité des situations familiales rencontrées et par la nature des problématiques psychiques présentées par ces enfants.

- [Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation](#)

	2020	2021	2022
nombre de places	65	65	65
journées réalisées	22 321	21 982	23 190
taux d'occupation réalisé	93,80%	92,70%	97,70%
taux d'occupation notifié	95%	95%	95%

On constate une augmentation du nombre de journées de l'ordre de 5.5% entre 2021 et 2022, ce malgré la baisse du nombre d'assistants familiaux. Dans le cadre d'un agrément dérogatoire (L 421-18), certains professionnels ont accepté d'accueillir des enfants placés en urgence, face à la saturation des places d'hébergement.

Au niveau du nombre de journées, ne sont pas comptabilisées celles résultant de replis mis en place pour des enfants accompagnés par le SMD. Alors que cette modalité était mise en place ponctuellement les années précédentes, le repli en famille d'accueil a augmenté de manière significative en 2022. En effet, l'AFR a assuré en 2022, 106 jours de replis contre 83 en 2021 et 60 en 2020.

Cette évolution est à mettre en lien avec la situation de sureffectif du VDE et l'installation de 3 places supplémentaires pour l'accueil d'urgence de fratries, qui ne permet plus d'organiser des replis autant que de besoin.

- [La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année](#)

	2020	2021	2022
AFR	71	68	71

2. Les mouvements

- [Les mouvements internes et externes](#)

	entrées directes	entrées par mutation	total admissions	sorties directes	sorties vers autre structure IDEFHI	total sorties
AFR						
2020	4	4	8	10	4	14
2021	8	3	11	5	2	7
2022	8	2	10	7	2	9

- [Le nombre d'accueils préparés et en urgence](#)

	2020	2021	2022
admission en urgence	2	2	8
admission préparée	6	9	2
Total admissions AFR	8	11	10

Si l'AFR était amenée à faire des accueils d'urgence de manière ponctuelle les années précédentes (notamment accueils de tout-petits), en 2022, les admissions en urgence ont prédominé.

6 des 8 enfants accueillis en urgence ont été maintenus à l'AFR par la suite. Pour un autre, le projet de placement chez un tiers digne de confiance n'est pas abouti, après évaluation de la situation par notre service et a conduit à un placement en MECS. Un autre enfant a été orienté en centre parental.

- [Le nombre de sorties par orientation](#)

	2020	2021	2022
retour famille	2	2	2
autre structure IDEFHI	4	2	0
autre structure de protection de l'enfance (établissement, accueil familial ou service)	2		3
autonomie ou semi-autonomie	5	3	3
autres (structure pour personnes handicapées)	1		1
TOTAL	14	7	9

Les deux enfants qui sont retournés à domicile sont accompagnés par le SMD du service territorial havrais.

Un des trois enfants orientés vers une autre structure de protection de l'enfance est retourné à domicile avec un SMD, un est allé en MECS et un en centre parental.

Un enfant lourdement handicapé a été admis à temps complet au Bercaill St Denis à Héricourt en Caux.

3. Les personnes accueillies

- [Le profil des personnes accueillies](#)

Le « profil type » de l'enfant accompagné à l'AFR est un garçon âgé entre 6 et 11 ans.

tranches d'âges	2020	2021	2022
0- 5 ans	8	12	11
6-11 ans	26	27	30
12-15 ans	23	18	16
16-17 ans	10	7	11
18 et +	4	4	3
TOTAL	71	68	71

Sur les 71 enfants accueillis en 2022, le service compte 50 garçons et 21 filles.

La durée de séjour :

	En cours	Sorties
Moins d'un mois	0	2
1 à 6 mois	1	0
6 mois à 1 an	8	0
1 à 2 ans	4	0
Plus de 2 ans	48	5

La grande majorité des enfants présents (en cours) est accompagnée par le service depuis plus de deux ans. Les sortants également, à l'exception de deux enfants accueillis en urgence qui sont sortis quelques jours après leur admission.

- [La situation familiale et les liens parentaux](#)

La situation familiale des 71 enfants accompagnés par l'AFR est la suivante :

Situation des parents	2022
Ensemble	13
Monoparental, parent isolé	28
Séparés	22
Autres (pupilles, décès, ..)	8

En 2022, trois enfants ont été confrontés au décès de leur mère. Pour deux autres, la question d'une modification de statut est en cours du fait d'un abandon parental.

Nombre de jeunes répartis selon les droits de leurs parents

DROITS DES PARENTS	Mère	Père	Mère et père	Famille élargie
droits réservés (sans droits)	2	10	0	0
droits d'hébergement	12	4	4	10
droits de visites libres	8	4	3	2
droits de visites médiatisées	29	12	7	5
Total	51	30	14	17

Bien entendu, ce tableau ne tient pas compte des usagers pupilles.

En 2022, il y a eu 841 visites en présence d'un tiers, contre 1308 en 2021 et 608 en 2020. Cette diminution s'explique par une évolution des droits des familles. Les visites accompagnées et ou libres, quant à elles, représentent au total 435 alors que cela représentait 260 en 2021 et 113 en 2020. 32.4%, soit 23 enfants des enfants de l'AFR disposent d'un droit d'hébergement alors qu'ils étaient 22% en 2021, soit 15 enfants et 31% en 2020, soit 22 enfants .

La collaboration avec les familles est assurée par la mise en œuvre des outils de la loi de 2002 et par des contacts fréquents et réguliers : entretiens, visites, accompagnements, contacts téléphoniques, courriers ...

Le travail avec la famille élargie est également favorisé, autant que faire se peut, sous forme de visites en présence d'un tiers, de sorties ou d'hébergements en fonction des droits accordés. Les liens avec la famille élargie représentent une réelle ressource pour l'enfant.

Une attention particulière est également portée au maintien ou au développement du lien au sein d'une fratrie et des rencontres entre frères et sœurs sont organisées régulièrement soit

par des visites en présence d'un tiers, soit par des rencontres au sein du domicile des assistants familiaux quand plusieurs enfants d'une même fratrie sont accueillis chez des assistants familiaux différents (les relais sont favorisés chez l'un ou l'autre en cas de besoin).

Les parents des jeunes accueillis sont pour la plupart, en situation de grande précarité et dans un isolement social, relationnel et affectif. Ils présentent fréquemment de grandes fragilités psychiques, voire des pathologies psychiatriques pour certains d'entre eux.

- 35 familles sur 50 sont en difficultés d'insertion socio-professionnelle soit 71.4%.
- 35 sur 63 parents d'enfants accompagnés par notre unité souffrent de pathologies psychiatriques, soit 55,5%.

Ces fragilités se manifestent par :

- Des comportements en lien avec une immaturité parentale,
- Un mode relationnel fusionnel, avec absence de différence intergénérationnelle entre parents et enfants, qui entraîne des relations fusion /rejet,
- Des difficultés éducatives dans la capacité à poser des limites,
- Des difficultés importantes dans la gestion des émotions (dépression, impulsivité, agressivité)
- Des vécus traumatiques souvent présents dans les histoires familiales.

Les visites en présence d'un tiers sont organisées pour la plupart, dans les locaux du HAVRE, rue de Rivoli dans des salles aménagées en conséquence. Ce lieu est desservi par les transports en commun, ce qui est adapté pour les parents, qui pour la plupart sont domiciliés au HAVRE et sans moyen de locomotion.

- [La situation géographique et les transports](#)

La très grande majorité des parents des enfants accompagnés par l'AFR réside au Havre ou dans les communes avoisinantes, soit 90%. Toutefois, les secteurs de Bolbec, Fécamp et Lillebonne sont également représentés.

Les déplacements sont particulièrement importants à l'AFR, car la majorité des assistants familiaux habite en milieu rural dans un rayonnement étendu. Ils se rendent fréquemment au HAVRE pour accompagner les enfants dans les lieux de soins et pour les emmener dans les locaux rue de Rivoli pour les visites avec leur famille.

- [Les mesures de placement et de protection](#)

	OPP	AP	APJM	APU	pupille	DAP	tutelle	AUTRES
NBRE	62	0	3		2	2	2	

Plus de 87% des jeunes accueillis en AFR relèvent d'une mesure judiciaire. Ce taux est stable depuis plusieurs années. Les accueils provisoires jeunes majeurs (APJM) sont stables.

- [La scolarité](#)

NIVEAU	AFR
Maternelle	10
primaire	17
secondaire	10
supérieur	0
apprentissage	5
scolarité adaptée	8
scolarité spécialisée	18
Non scolarisé -3 ans	3
déscolarisé	0
TOTAL	71

Pour les enfants de l'AFR, les écoles et collèges sont en général ceux du secteur d'habitation des assistants familiaux sauf pour les enfants en situation de handicap qui sont scolarisés dans des établissements plus éloignés. L'intégralité des enfants accueillis à l'AFR bénéficie d'une scolarité. Néanmoins pour les cas complexes, cette dernière est souvent juxtaposée à une prise en charge complémentaire telle que l'Hôpital de jour ou un aménagement horaire à temps partiel. 3 enfants n'ont pas encore l'âge d'être scolarisés.

36.6% des usagers de l'AFR sont soit en scolarité adaptée ou spécialisée, comme les années précédentes.

- [La santé](#)

Depuis le départ du médecin du STH, les visites d'admission ne sont plus réalisées en tant que telles. Les médecins traitants des assistants familiaux assurent le suivi médical des enfants qui

leur sont confiés. Toutefois, nous pouvons déplorer que pour 3 enfants récemment admis, aucun médecin traitant n'ait accepté un suivi. Cela oblige à devoir consulter en urgence lorsque cela est nécessaire.

Année	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
2020	2	3	29
2021	5	5	19
2022	4	8	95

Si le nombre de jeunes hospitalisés a légèrement baissé, on observe une augmentation importante du nombre d'hospitalisations et surtout du nombre de jours.

Il concerne des enfants dont la situation familiale est complexe impactant fortement sur leur développement et leur équilibre psychologique.

Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement psychologique ou psychiatrique

Nombre de jeunes	2020	2021	2022
centre médico-psychologique	22	16	16
centre médico-psychopédagogique	7	4	3
maison de l'adolescent	10	8	7
Hôpital de jour	3	4	2
Libéral et/ou thérapie alternative	2	7	6
CAMPS et p'tit hans	0	5	8
Suivi interne scolarité (IME)	0	6	13
TOTAL	44	50	55

En 2022, 55 usagers ont bénéficié d'un accompagnement psychologique Les enfants à l'AFR ont pour la plupart des suivis spécialisés souvent même multiples et cumulent parfois 2 méthodes de soins et de thérapies complémentaires.

Ce chiffre est en augmentation par rapport en 2021, du fait de la complexité des pathologies multifactorielles et du rajeunissement de la population. Par ailleurs, du fait des dispositifs de soin saturés, nous avons financé pour 6 usagers 10 séances de suivi psychologiques en libéral.

- [Les prises en charge complexes](#)

57.9% des enfants accueillis sont un droit ouvert auprès de la MDPH, soit 39 enfants, ce qui est supérieur à 2020 avec respectivement 53% et 36 enfants.

Pour 14 enfants souffrant de troubles importants nécessitant un accompagnement plus important, les assistants familiaux bénéficient d'une sujétion exceptionnelle, contre 13 en 2020.

Pour des situations complexes nécessitant une grande disponibilité, le service peut être amené à restreindre temporairement le nombre total d'accueils chez des assistants familiaux concernés. Toutefois, en raison d'une diminution du nombre de professionnels et du fait de l'augmentation des demandes d'admission en urgence, cette souplesse n'a pas été mise en œuvre aussi souvent que nécessaire.

Par ailleurs, L'AFR met en place régulièrement des « tables rondes » pour les situations complexes qui nécessitent une réflexion clinique pluridisciplinaire.

Si des relais sont organisés régulièrement entre assistants familiaux, pour permettre des congés, week-end sans les enfants confiés, force est de constater qu'il est de plus en plus compliqué de mettre en place ces relais pour les enfants présentant des troubles importants. En 2022, 190 relais ont été organisés et 110 demandes de 421 -18 (agrément supplémentaire dérogatoire à durée déterminée) afin de pallier au manque d'agrément disponibles, soit le double qu'en 2021.

Ainsi, en 2022, 5 assistants familiaux ont sollicité des fins de prise en charge du fait de la dégradation des situations complexes, notamment avec l'aggravation des troubles de l'attachement.

2 assistants familiaux ont subi des arrêts de travail suite à des difficultés avec les enfants confiés.

- [Analyse et observations des événements indésirables](#)

2020		2021		2022	
nombre	usagers concernés	Nombre	usagers concernés	Nombre	usagers concernés
7	4	11	10	14	11

Les évènements indésirables de 2022 sont liés majoritairement liés à des comportements hétéros et auto-agressifs des enfants.

Sur les 14 évènements indésirables, 7 portent sur des dégradations matérielles. Pour les 7 autres, il s'agit d'actes de violence d'usagers victimes ou agresseurs.

F. Accueil modulable : soutien au maintien à domicile (SMD)

1. Activité et population accueillie

- [Les autorisations](#)

Le STH dispose d'une unité, l'UAER, assurant 24 mesures de soutien au maintien à domicile (SMD) pour des enfants âgés de 3 à 17 ans révolus.

- [Le nombre de journées réalisées et le taux d'occupation](#)

SMD	2020	2021	2022
nbre de places	24	24	24
journées réalisées	8 554	7 644	8 515
taux d'occupation réalisé	97,40%	87,30%	97,20%
taux d'occupation notifié	95%	95%	95%

Le nombre de journées réalisées a repris son niveau des années antérieures à 2021, avec un taux d'occupation de 97%.

La problématique du délai de mise en œuvre des mesures énoncée l'année précédente demeure, dans la mesure où il est nécessaire d'indiquer une date d'accueil sur la plateforme au moment de la validation, sans avoir l'assurance que le rendez-vous d'admission pourra se réaliser au plus tard à la date notée (au regard de la mobilisation de la famille ou des partenaires). Nous avons donc pris la décision d'acter quasi-systématiquement le début de mesure à la date que nous indiquons sur plateforme ASE, dans la mesure où, au-delà de la rencontre avec la famille, l'unité engage des actions (rdv partenaires, consultation du dossier au tribunal,...).

Nous pouvons constater des places restées moins longtemps vacantes qu'en 2021 avec un mode de fonctionnement plus interactif avec le Service de la Plateforme de Régulation des Accueils ASE (SPRA).

Par ailleurs, un délai moyen de 8 jours est constaté entre la demande réalisée sur la plateforme et l'accueil effectif à l'UAER.

- [La file active : le nombre de jeunes suivis dans l'année](#)

	2020	2021	2022
File active SMD	43	52	44

La file active, qui avait augmenté en 2021 en raison d'un nombre important d'accueils liés à des sorties de SMD prématurées, dans le cadre de placements classiques en particulier, retrouve l'équilibre de l'année précédente (2020).

2. Les mouvements

- [Les mouvements internes et externes](#)

Sur les 20 admissions de l'année :

- 4 sont des mouvements internes au STH : 2 en provenance du VDE et 2 de l'AFR,
- 16 sont des mouvements externes

Si en 2021, 55% des admissions en SMD concernaient des enfants relevant d'un placement classique, ce taux baisse à 45% en 2022.

- [Le nombre d'accueil préparés et en urgence](#)

Les admissions en SMD sont toujours préparées.

Les agents exerçant les mesures de SMD s'assurent en amont de l'accueil d'obtenir toutes les informations essentielles à la mise en place de la mesure, au travers de la lecture des documents transmis sur la plateforme (demande d'admission, jugements, rapports,...), mais peuvent aussi se mettre en lien avec les opérateurs intervenant précédemment dans la mesure, ou encore aller consulter le dossier au tribunal pour enfants.

Ce recueil d'informations vise à amorcer la rédaction du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ou contrat de séjour au regard des premiers objectifs de travail fixés par le juge

des enfants ou le cadre ASE. Ce document est ensuite complété des premières attentes des familles et de l'enfant.

Dès lors qu'une mesure éducative antérieure existait avant l'accueil en SMD, tout est mis en œuvre pour l'organisation d'un relais avec le partenaire quittant la mesure.

- [Le nombre de sorties par orientation](#)

	2020	2021	2022
AFR		2	0
SAUH		4	4
autre établissement protection de l'enfance	9	8	2
mainlevée - maintien famille	3	4	6
Intervention éducative à domicile (IED)	7	5	4
intervention éducative à domicile renforcée (IEDR)		3	4
majorité du jeune	1	1	1
Tiers digne de confiance		1	1
TOTAL	20	28	22

27% des mesures arrivées à terme ne sont suivies d'aucune autre mesure, sans pour autant que les mainlevées soient systématiquement consécutives à une amélioration notable de la situation. En effet, l'absence de collaboration de la famille ou de l'adolescent peut amener à interrompre une mesure évaluée inefficace.

27% des mesures de SMD ont débouché sur des placements classiques soit au service d'accueil d'urgence havrais, soit dans un autre établissement de protection de l'enfance, faute d'évolution de la situation ou de forte dégradation de celle-ci. Ce chiffre, identique à celui de l'année précédente, reste supérieur aux années antérieures. Ce fort taux de retour en placement classique doit pouvoir s'interroger au regard du délai d'attente entre la décision de mise en place d'une mesure de SMD (date OPP ou AP) et son effectivité réelle. La moyenne d'attente est pour 2022 de 4 mois, pouvant aller d'une journée d'attente (OPP à mise en place SMD datée) à 16 mois. La mise en place de la mesure, de nombreux mois après la décision, amène à constater dans la plupart des cas, une forte dégradation de la situation, mais aussi une démobilisation des familles restées en attente.

Les plus de 40% restants représentent une évolution de la situation avec sécurisation du maintien à domicile par la mise en place d'une mesure qui vise à renforcer ou à maintenir les acquis (IED ou IEDR). Les délais de mise en place de ces mesures sont là aussi longs et

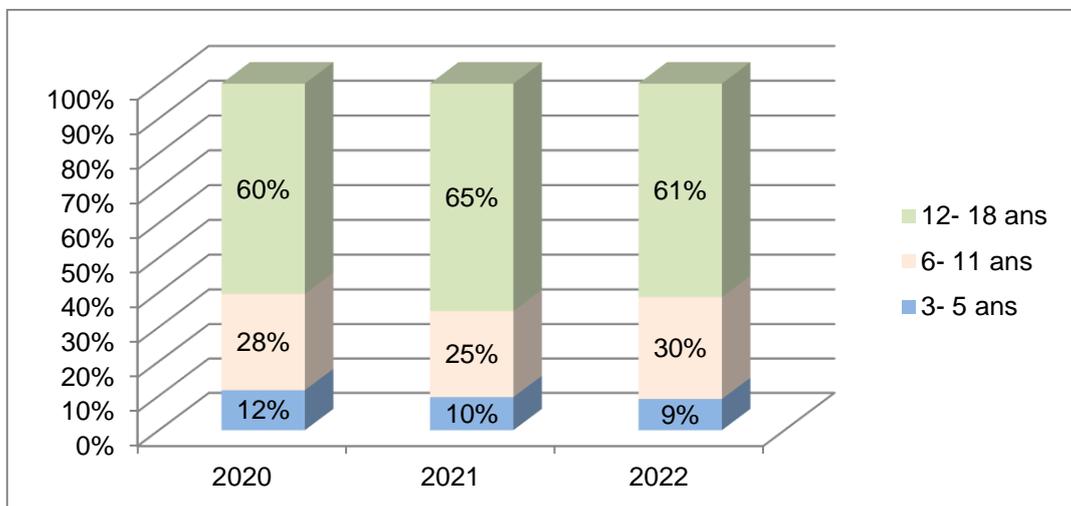
incertains, nécessitant parfois de prolonger le SMD dans l'attente, ou d'y mettre un terme sans l'assurance de la continuité du suivi.

3. Les personnes accueillies

- [Le profil des personnes accueillies](#)

En 2022, sur une file active de 44 enfants, nous comptabilisons un total de 15 filles et 29 garçons. Le suivi majoritaire de garçons, re-questionné sur l'activité 2021, est à nouveau fortement marqué.

Age des enfants accompagnés



Ces chiffres, relativement stables ces dernières années, viennent confirmer l'intervention majoritaire auprès d'un public d'adolescents garçons, avec un âge moyen de 13 ans.

- [La situation familiale et les liens parentaux](#)

Sur les 44 suivis, nous relevons 7 fratries pour un total de 20 enfants, soit un taux de fratrie de 45,5% avec une moyenne de 2,85 enfants par fratrie.

Sur les 44 enfants :

- 14 vivaient au domicile du couple parental.
- 23 vivaient avec leur mère seule ou en famille recomposée
- 7 vivaient au domicile de leur père seul ou famille recomposée.

Comme chaque année, le service accompagne une majorité d'enfants résidant au domicile de leur mère.

Des visites en présence d'un tiers (VPT) ordonnées pour le parent non hébergeant restent à la marge, à hauteur moyenne d'une visite mensuelle, en l'occurrence pour une des fratries de 3, une fratrie de 2 enfants, et un autre enfant de l'unité. Ces VPT sont parfois difficiles à mettre en place au vu du refus du parent de se voir imposer un cadre, ou encore en lien avec l'opposition de l'enfant à rencontrer son parent.

- [La situation géographique et les transports](#)

Les secteurs d'intervention correspondent à l'UTAS du Havre/ pointe de Caux et à l'UTAS entre Seine et mer.

La plupart des familles réside sur le secteur du Havre et proches environs, avec une distance maximale d'environ 30 kms (aller) pour une minorité des situations suivies (Bolbec, Lillebonne,...).

Les interventions à domicile sont privilégiées. Cependant pour les temps de présentation de la mesure, les temps individuels, les « recadrages » et les visites en présence d'un tiers, nous favorisons les temps dans nos locaux.

- [Les mesures de placement et de protection](#)

Sur 44 accueils en 2022, 11 sont consécutifs à des Accueils Provisoires. Ce chiffre qui représente 25% des accompagnements continue à augmenter. En 2020, les décisions administratives représentaient 2.4% des usagers accompagnés et en 2021, 17%.

- [La scolarité](#)

NIVEAU	2021	2022
scolarité ordinaire	32	30
scolarité adaptée	10	4
scolarité spécialisée	4	8
déscolarisé	6	2
TOTAL	52	44

En 2022, les enfants en situation de handicap, représentent 27% des usagers, ce qui progresse par rapport à 2021 avec un taux de 19.2%.

- [La santé](#)

Les éducateurs du SMD veillent particulièrement à la continuité des soins des enfants dans une démarche de (re)mobilisation du parent et d'un accompagnement auprès des partenaires en fonction des besoins. Les accompagnements et bilans dans le cadre de suivis psychologiques (pour près de 60% des enfants) sont particulièrement priorités et considérés comme un partenariat indispensable à l'évaluation de l'état psychique des enfants accompagnés.

Au cours de l'année nous enregistrons une hospitalisation d'un jeune dans un service de soins spécialisés.

- [Les prises en charge complexes](#)

Certaines situations complexes ont nécessité la mise en place de replis, qui ont été au nombre de 9 pour l'année 2022 et ont concerné 5 enfants de l'unité (11% des jeunes accueillis) pour une durée moyenne de 16 jours.

Notons que sur ces 5 replis, 3 ont donné lieu à une décision de placement classique, dont 2 à effet immédiat à l'issue du repli, soit un taux de placement à l'issue du repli de 40%.

- [Analyse et observations des événements indésirables](#)

En 2022, une note d'évènement indésirable été établie concernant des actes de violence physique d'un père à l'égard de son enfant.

II. Vie du service

A. La mise en œuvre du droit des usagers

1. La personnalisation de l'accompagnement

- **AU SAUH**, dans le cadre du protocole départemental relatif à l'accueil d'urgence, le service d'accueil d'urgence organise une réunion de synthèse avec le cadre, 6 à 7 semaines après l'accueil en associant, sur un temps dédié les parents. Un projet individuel d'orientation (PIO) est établi préalablement par la coordinatrice du service, qui retrace les éléments d'observation et d'évaluation des différents professionnels

internes et externes (écoles, service social...) et préconise des pistes d'orientation, qu'elle envoie au cadre ASE.

A l'issue de la réunion de synthèse, le cadre ASE formalise une demande d'orientation.

En 2022, 27 PIO ont été établis contre 25 en 2021.

Alors qu'en 2020 et 2021 aucun DIPC (document individuel de prise en charge) n'était établi, en 2022, la coordinatrice du service a réalisé 22 DIPC, en lien avec la référente famille.

Pour les enfants présents depuis plus de 3 mois, des notes d'actualisation sont réalisées périodiquement mais aucun projet personnalisé n'est établi à ce jour.

- **A l'Estuaire**, tous les DIPC sont rédigés dans le mois qui suit l'accueil. Au niveau des projets personnalisés, l'unité a amorcé en 2022 une démarche d'élaboration afin que ces documents, actuellement non rédigés puissent l'être. 2 ont été établis au 31 décembre.
- **AU VDE** : 23 DIPC en cours de validité pour une file active de 67 enfants. Cet écart résulte d'une part de l'absence de la coordonnatrice du service, sur la quasi-totalité de l'année mais également du nombre élevé d'enfants accueillis sur des courtes durées, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Quant aux projets personnalisés, nous observons les mêmes tendances, pour les mêmes raisons, soit 26 en cours de validité au 31 décembre 2022.
- **Le dispositif d'accueil d'urgence fratries** : les DIPC et les PIO (projet individuel d'orientation) sont établis
- **A l'AFR** : les DIPC (document individuel de prise en charge) sont établis pour l'ensemble des enfants concernés, dans un délai de 3 mois maximum après leur arrivée.

Tous les enfants arrivés depuis plus de 6 mois bénéficient d'un projet personnalisé. En 2022, 33 projets personnalisés ont été établis et 2 sont en cours.

En 2022, 28 projets pour l'enfant (PPE) ont été élaborés par l'ASE pour des enfants de l'AFR, qui n'ont pas nécessité de revoir le projet personnalisé déjà établi.

- **AU SMD**, les DIPC sont rédigés et signés dans le mois suivant l'admission, sauf exceptions liées à une absence totale d'adhésion de la part des parents. En 2022, 8 projets personnalisés ont été établis pour les enfants bénéficiant d'un projet pour l'enfant (PPE) établi préalablement par l'ASE, principalement les mesures décidées par voie administrative.

2. Les groupes d'expression et les conseils de la vie sociale

En 2022, un groupe d'expression « hébergement » s'est tenu en présence des délégués des enfants du SAUH et du VDE.

Un autre groupe d'expression a été organisé pour les jeunes de l'Estuaire qui complète les réunions dites de « quartier » mises en place régulièrement par l'unité.

Pour l'AFR, un groupe d'expression s'est également réuni en vue de recueillir les attentes en perspective du prochain projet d'établissement.

Pour ces réunions, les délégués avaient pris soin de préparer les sujets avec les autres usagers de leur unité.

Pour le SMD, c'est un questionnaire qui a été adressé aux usagers et aux familles pour connaître leurs souhaits et attentes.

Une jeune fille du VDE siège au conseil des usagers de l'IDFHI en tant que déléguée du Service territorial havrais.

3. L'observatoire des événements indésirables

En 2022, l'observatoire des événements indésirables (EI) du service devait prendre la forme de mini-observatoires sur les unités VDE et SAUH et devaient avoir lieu tous les 2/3 mois. Ils devaient répondre à une volonté d'appréhender la réalité de terrain et ainsi gagner en réactivité, ce que l'observatoire service n'apportait pas forcément dans l'idée initiale et sa déclinaison. Cette nouvelle organisation n'a pu se tenir qu'à une seule reprise, les deux suivantes ayant été reportées à chaque fois pour manque de professionnels, et ce lié à la gestion d'urgences.

Une réunion sur les événements indésirables du STH s'est tenue le 10 février 2023 afin de faire un point sur l'ensemble des événements indésirables de 2022.

- [Evolution des déclarations des évènements indésirables](#)

Unités	2020		2021		2022	
	Nombre EI	Nbre Usagers concernés	Nombre EI	Nbre Usagers concernés	Nombre EI	Nbre Usagers concernés
SAUH	91	35	55	23	48	23
VDE	25	9	23	12	17	13
AFR	7	4	10	9	14	11
ESTUAIRE	10	9	11	10	9	8
Total	133	57	99	54	88	55

La baisse constatée depuis 2020 se poursuit en 2022. Cette évolution est positive dans la fréquence. On peut émettre l'hypothèse que les professionnels progressent dans la gestion et la prévention de situations complexes. Toutefois, au regard de certaines situations accueillies, il est possible que les professionnels, en particulier les nouveaux agents en situation de remplacement, ne fassent pas de notes lorsque la situation l'exige pourtant.

La question de l'aspect chronophage dans son utilisation aussi est posée ainsi que le sens donné à la rédaction d'une note d'incident dans la mesure où le traitement et les effets ne sont pas forcément visibles dans un délai court.

La majorité des notes d'évènements indésirables (EI) se situe sur les unités d'hébergement. Sur 88 EI déclarées, 48 concernent le SAUH et 17 le VDE soit 62,5 %. Viennent ensuite AFR avec 14 EI et Estuaire 9. C'est une observation récurrente qui montre la complexité des accueils sur une collectivité où les interactions sont démultipliées et le vivre ensemble difficile à tenir pour certains jeunes, du fait d'une situation dégradée, surtout pour les accueils faits au SAUH.

Il faut également mettre en avant la question du sureffectif chronique durant l'année qui impacte la capacité des équipes à pouvoir gérer de manière lucide et opérante les situations d'accueils complexes, notamment lorsqu'il y en a plusieurs sur une même période (septembre à décembre sur Cordée par exemple).

Le nombre d'EI sur AFR augmente de manière importante. Cela est lié à des jeunes souffrant de troubles du comportement.

Au SAUH, 3 adolescents concentrent 40% des EI et sur VDE, ce sont 2 adolescents qui font l'objet de 40% des EI. Ces chiffres montrent la très grande complexité de certaines situations qui restent minoritaires toutefois mais qui éprouvent les équipes.

- [Le Bilan des réflexions engagées en 2022 :](#)

- Interroger les pratiques éducatives, les organisations concernant l'accompagnement au quotidien : le travail concernant les règles de vie initié au SAUH et au VDE doit se poursuivre.
- Rechercher des formations autres que celles liées à la gestion de la violence : les formations concernant la question des postures/ sanction ont été menées sur les hébergements et l'AFR. Elles doivent se poursuivre en 2023.
- Au second semestre 2021, un cycle d'intervention mené par la psychologue du travail du service santé au travail sur la question du repérage et la gestion des micro-traumas chez les enfants afin d'adapter les interventions des professionnels a débuté au SAUH. Cette action a eu du mal à se poursuivre pour des raisons de disponibilités des professionnels dans son ensemble.
- Faire appel à un nouvel intervenant « analyse des pratiques professionnelles » au SAUH avec une intervention qui combine apports théoriques et cas pratiques : le bilan étant positif la convention avec l'intervenant est reconduite en 2023.
- Rechercher une meilleure prise en charge du soin : le travail de collaboration avec les professionnels de la pédopsychiatrie se poursuit et permet d'anticiper davantage les périodes d'hospitalisation nécessaires pour certains enfants. Cette collaboration doit être maintenue.
- Mettre en place des observatoires sur les unités d'hébergement : réalisé à une seule reprise mais non poursuivi ensuite du fait de difficultés dans l'organisation.

- [Les perspectives pour 2023 :](#)

- Finaliser la réflexion concernant les règles de vie et leur application sur les unités d'hébergement
- Développer les interventions de professionnels extérieurs dans les réunions d'équipe (soins, police, autres établissements...) afin de partager les expériences concernant les prises en charge complexes
- Accompagner et former (socle essentiel à définir) de manière plus rapide et plus efficace les professionnels ayant peu d'expérience et qui assurent les remplacements dans les unités d'hébergements

- Fidéliser une équipe d'agents remplaçants « volants » au regard de l'absentéisme et du sureffectif chronique des unités d'hébergement
- Renforcer les séances d'analyse des pratiques professionnelles pour chaque équipe du VDE sur le modèle identique à celui du SAUH

B. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille

1. Actions d'éducation pour la santé

En 2022, les actions collectives sur ces sujets ont repris progressivement.

Toutefois, l'infirmière du STH, qui a fait face à l'absence du médecin vacataire toute l'année, s'est mobilisée principalement sur les visites d'admission des enfants du VDE et du SAUH et l'appui à l'équipe éducative de l'Estuaire. De plus, elle a poursuivi sa formation sur la clinique de l'adolescent, à Paris jusqu'en juin 2022 et a obtenu son diplôme universitaire.

En novembre, elle a animé une action collective auprès de jeunes du village d'enfants dans le cadre du mois sans tabac.

Une action autour du consentement a été menée avec des enfants du SAUH par la psychologue et un éducateur du service.

Une intervention sur les usages numériques a été mise en place pour l'ensemble des enfants du VDE, en associant les professionnels.

En 2022, des actions de médiation par l'animal ont été proposées à certains enfants du SAUH et du VDE.

Des ateliers « esthétiques » et « prévention et sexualité » visant à favoriser « un état complet de bien être » ont été mis en place par l'équipe de l'Estuaire dans le but de développer l'estime de soi et de transmettre ou renforcer des connaissances visant à « prendre soin de soi ».

2. L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats

Le STH travaille en étroite collaboration avec les structures médico-sociales du territoire, pour les nombreux enfants en situation de handicap accompagnés dans les différentes unités. La collaboration avec les professionnels du sanitaire est également importante en raison des besoins des enfants accompagnés.

En 2022, l'IDEFHI s'est associé à la communauté 360 du territoire du HAVRE, tout comme aux communautés de ROUEN et de Dieppe. Le service est resté présent au GOLC du territoire havrais (groupe opérationnel local de concertation) qui vise à trouver des solutions pour les enfants relevant à la fois du champ du handicap et de la protection de l'enfant, souffrant de troubles psychiques.

Toutes les unités du STH travaillent également en étroite collaboration avec les établissements scolaires ou de formation professionnelle.

Du fait de la pandémie qui est restée d'actualité en début 2022, les relations avec les laboratoires et les pharmacies proches du VDE et du SAUH ont été renforcées, tant pour le dépistage que pour la vaccination des usagers.

En 2022, la convention de partenariat avec l'association EGEE a été renouvelée. Cette association est composée principalement d'anciens cadres du secteur de l'industrie, qui assurent un soutien scolaire aux enfants de l'unité « l'estuaire » et du SAUH.

Au niveau des activités sportives, la convention avec « Le Havre Seine métropole » pour la mise à disposition du gymnase de Criquetot l'Esneval durant une partie des vacances scolaires a été renouvelée au titre de 2022/2023, permettant à des jeunes du VDE, de l'Estuaire et du SAUH d'exercer des activités sportives encadrées par l'animateur sportif du SAUH et d'éducateurs des unités concernées. Cette activité complète celles déjà mises en place avec les structures sportives du HAVRE.

Un partenariat a été mis en place avec le HAC Rugby, qui a mis à disposition du STH, son stade pour la fête de l'été qui s'est tenue le 29 juin 2022 ainsi que des rugbymans professionnels qui ont pu entraîner des enfants ce jour. La ville du HAVRE a mis à disposition du matériel (tables et chaises) gracieusement et un boucher a offert les saucisses et merguez. Grâce au concours de tous et malgré un temps « normand », la fête a été appréciée des enfants et des professionnels du service, venus nombreux.

Pour les fêtes de fin d'année, l'entreprise de transport DEN HARTOGH au HAVRE a organisé pour les enfants du VDE, deux sorties dans une salle de jeux, le 26 novembre pour les adolescents (escape Game, accrobranche, goûter) et le 3 décembre pour les plus petits (jeux gonflables, mini-motos, goûter). Cette action a été encadrée par des professionnels de cette entreprise (certains sont venus avec leurs enfants) et des éducateurs.

Les enfants ont également reçu des jouets avec des dons des écoles de Rolleville et des étudiants de l'institut supérieur de management du Havre.

3. Actions d'amélioration du cadre de vie des usagers et de développement durable

En 2022, de nombreux travaux ont été réalisés.

Au SAUH, les espaces communs ainsi que l'espace secrétariat à l'entrée de l'unité Cordée ont fait l'objet de travaux de peinture. Ces travaux ont été l'occasion de repenser la décoration des espaces de vie pour les enfants et l'accueil.

Sur l'unité Cadets, l'espace cuisine a été fermé à la fois pour des raisons de sécurité et de praticité. L'équipement a été amélioré afin d'en faciliter l'utilisation.

Sur la Cordée, des placards spacieux et plus solides ont été construits dans chaque chambre. La réfection des salles de bains est en cours de finalisation.

Au VDE, des travaux dans la salle de bain de la maison 1 ont été réalisés afin de permettre une meilleure accessibilité des lavabos pour les plus petits. 3 chambres en maison 2 ont été entièrement refaites dans le cadre du projet fratrie opérationnel en début d'année. Il a également été procédé à des réparations suite à des dégradations occasionnées par des enfants (vitres, réparation des volets roulants...).

Dans les logements de l'**unité Estuaire**, 3 appartements ont été repeints dans leur totalité. Des travaux réguliers sont faits et permettent de maintenir un état d'habitabilité correct malgré la vétusté de certains logements et une utilisation faite par les jeunes qui n'est pas toujours adaptée, due en partie par un manque d'autonomie (hygiène et propreté, utilisation des appareils,...).

Sur les questions environnementales, le tri sélectif continue de bien fonctionner au VDE ainsi que dans les services administratifs du STH. L'Estuaire a mis en place différentes actions auprès des jeunes sur ces sujets (cf. rubrique loisirs).

4. Les faits marquants

En février 2022, une mission de contrôle du SAUH a été réalisée par les services du Département. Cette mission s'est appuyée sur le recueil d'informations transmises avant, pendant et après le contrôle, l'entretien avec différents professionnels, visite des locaux.

Un rapport provisoire a été adressé en avril auquel nous avons fait part de nos observations.

Le rapport définitif nous a été adressé fin août 2022, charge au service de fixer un plan d'actions visant à répondre aux injonctions, prescriptions et recommandations faites. Ce plan d'actions a été transmis par courrier daté du 21 octobre 2022 au président du Département.

Un contrôle a également été réalisé par l'ASE suite à la plainte d'un membre de la famille d'enfants confiés au VDE. Ce contrôle, d'une demi-journée a donné lieu à un rapport ne mettant en cause l'accompagnement apporté aux enfants.

En juin 2022, le Département a donné un accord de principe à la création de 12 places d'accueil d'urgence supplémentaires sur le HAVRE. Après recherche de locaux, la ville du Havre a proposé un bâtiment disponible qui abritait il y a encore une dizaine d'années, un foyer d'accueil d'urgence pour femmes avec enfants. Des négociations ont été menées en vue d'acquérir cette propriété, qui nécessitera de gros travaux d'isolation et un réaménagement important des espaces. A ce titre, des professionnels du SAUH ont été consultés à deux reprises pour faire valoir les besoins en matière d'accueil d'urgence et visiter les locaux.

5. La participation du service au projet d'établissement

Les responsables de service ont participé, pour la plupart aux groupes de travail mis en place dans le cadre du prochain projet d'établissement ainsi que deux éducateurs de l'AFR.

Le directeur du STH fait partie du comité de pilotage du projet d'établissement.

Comme indiqué précédemment, les usagers ont pu exprimer leurs attentes, dans le cadre de groupes d'expression ou par le biais de questionnaires (pour le SMD).

III. Projet de service

A. Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service, actions marquantes

Le projet de service du STH a été élaboré au titre de 2018 à 2022.

Un bilan sera réalisé en 2023 dans la perspective de l'élaboration du prochain projet de service. Celui-ci devra être décliné en fonction des objectifs stratégiques du futur projet d'établissement actuellement en cours.

B. Le plan d'amélioration continue de la qualité du service (PAQ S)

- Actions significatives réalisées

- ✓ Mettre en place le DIPC au SAUH
- ✓ Améliorer l'organisation de traitement du linge des enfants du SAUH, afin de libérer du temps pour les maitresses de maison.
- ✓ Réaliser des travaux de peinture dans les espaces communs des deux unités de vie du SAUH afin d'améliorer le cadre de vie
- ✓ Repenser le contenu des séances d'APP (analyse des pratiques professionnelles) et remettre en place des séances pour l'ensemble des dispositifs (SAUH, VDE, AFR, ESTUAIRE, SMD)

- Actions significatives en cours :

- ✓ Promouvoir les habilités et s'appuyer sur les potentialités des enfants : reprise du projet CPS sur le VDE, baptisé à présent « climat de vie »
- ✓ Finaliser la sécurisation des locaux administratifs et des unités de vie du VDE
- ✓ Finaliser le plan d'action du SAUH 2021/2022 et mettre en œuvre le nouveau plan d'actions 2022/2023 qui fait suite au contrôle du Département-
- ✓ Réorganiser la sectorisation des appartements ESTUAIRE afin de permettre une meilleure accessibilité pour les professionnels tout en améliorant les conditions d'hébergement.

Le plan d'actions du STH n'est pas encore formalisé dans AGEVAL

C. Les moyens logistiques

- Equipe technique

L'équipe technique du STH est composée de 3 agents, représentant 2.5 ETP qui a en charge plusieurs missions : réparations courantes, entretien général des locaux, des 28 appartements de l'unité « l'Estuaire » et du matériel, contrôle des véhicules... . Cette équipe est placée sous l'autorité de l'adjoint de direction qui coordonne l'ensemble des travaux sur le STH, en lien avec la Direction du Cadre de Vie et des Travaux (DCVT)

En 2022, du fait de l'absence d'un agent technique, l'entretien des espaces verts du village d'enfants a été confié à un prestataire extérieur. Ce sera également le cas en 2023.

- La cuisine

Le service territorial havrais dispose d'une cuisine centrale, installée sur le site du VDE, qui produit les repas pour le VDE et le SAUH. En 2022, 48 752 repas ont été fabriqués contre 45 299 en 2021. Cette progression, de l'ordre de 7.6% est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de journées dans les unités d'hébergement et l'ouverture de 3 places d'accueil d'urgence fratries. Des formations internes aux agents du STH ont également été plus nombreuses, avec organisation de repas.

A noter toutefois que la cuisine a été fermée 3 semaines l'été dernier et que les repas ont été fabriqués durant cette période par la cuisine centrale de Canteleu.

- La blanchisserie

Une nouvelle procédure est mise en place pour le traitement du linge depuis mi-juillet 2022.

Jusqu'à cette date, la blanchisserie du STH, installée sur le site du village d'enfants, traitait le linge plat du VDE et du SAUH ainsi que les vêtements des usagers du VDE.

Afin de soulager les maîtresses de maison du SAUH et après différentes phases de concertation et d'expérimentation, le linge plat du STH est traité par l'UCP de Canteleu avec une navette par semaine et le linge des usagers du SAUH et du VDE est géré par les deux lingères du VDE.

Cette nouvelle organisation implique davantage de transport pour le linge entre le SAUH et le VDE mais allège les maitresses de maison du SAUH qui peuvent davantage de se consacrer à leurs autres missions. Un bilan sera dressé avant fin juin 2023.

- Parc automobile :

Le service a bénéficié d'un renouvellement de véhicules important :

Au SAUH :

- Remplacement de 3 véhicules 9 places
- Remplacement d'un véhicule 5 places

Au VDE :

- Ajout d'un véhicule 5 places pour le projet accueil fratrie
- Remplacement d'un véhicule 5 places

En 2022, 45 572.06 euros ont été consacrés à l'entretien et aux réparations de la flotte auprès de 3 garages du territoire pour 32 véhicules. Cela représente une hausse budgétaire de près de 11% qui est liée notamment à une augmentation des « petits » accidents provoqués par les conducteurs ou à des dégradations. L'augmentation de la franchise de l'assurance augmente d'autant notre reste à charge.

Conclusion : Perspectives

Au niveau de l'adaptation du dispositif :

- ✓ Maintien du dispositif expérimental d'accueil d'urgence fratries au village d'enfants, à hauteur de 3 places
- ✓ Extension de la capacité du SMD (soutien au maintien à domicile) à hauteur de 6 places à compter du 15 janvier 2023
- ✓ Extension de la capacité du service d'accueil d'urgence havrais à hauteur de 12 places. En juin 2022, le Département a donné un accord de principe sur l'extension de capacité du service d'accueil d'urgence havrais. Une propriété est en cours d'acquisition à 10 minutes du SAUH qui nécessitera des travaux importants. Ce projet sera l'occasion de mettre en place en 2023 un groupe projet avec des professionnels du SAUH afin de réfléchir au fonctionnement de la nouvelle unité.
- ✓ Installation de nouveaux logements pour l'unité d'accompagnement des mineurs non accompagnés en remplacement d'appartements vétustes, à compter de mi-février 2023. Ces logements sont plus proches des locaux éducatifs, ce qui va faciliter les déplacements des jeunes et des éducateurs. Cette modification n'entraîne pas d'évolution de la capacité d'accueil de l'unité.

Au niveau du fonctionnement :

- ✓ L'arrivée de deux médecins vacataires fin mars 2023 (suite au poste de médecin vacant depuis septembre 2021) et la perspective de recrutement d'un infirmier à mi-temps pour l'unité « L'Estuaire » va permettre d'améliorer le suivi médical des enfants du STH et permettre à l'infirmière de développer à nouveau des actions de promotion de la santé
- ✓ Un groupe de travail a été mis en place au niveau de l'établissement co-piloté par la responsable de l'AFR du STH afin de formuler des propositions sur l'évolution du dispositif d'accueil familial renforcé suite aux impacts de la loi TAQUET
- ✓ Une démarche de qualification des professionnels éducatifs a été engagée depuis septembre 2022 avec la mise en place d'une formation de moniteur éducateur pour 4 agents (3 du SAUH et 1 au VDE) et va se poursuivre en 2023, nécessitant de repenser l'organisation des remplacements
- ✓ La démarche d'autoévaluation de la qualité d'accompagnement et notamment de la participation des usagers sera mise en place au second semestre 2023 à l'échelle de l'établissement
- ✓ Le bilan du projet de service du STH sera également à l'ordre du jour des actions 2023 avant d'engager les professionnels et les usagers dans l'élaboration du prochain projet.

